

# BULLETIN D'INFORMATIONS PHYTOSANITAIRES PHYTOSANITARY NEWS BULLETIN



*Union Africaine*  
**African Union**  
*Uniao Africana*  
الاتحاد الأفريقي



Atelier de formation sur la reclassification et la promotion de l'approche intégrée de lutte contre les Mouches des Fruits en Afrique Centrale et du Nord



Workshop on cassava production and protection.



Formation aux Activités SPS de L'OMC

N<sup>os</sup> 60 / 61  
Jui - Déc  
2009

# BULLETIN D'INFORMATIONS PHYTOSANITAIRES

## PHYTOSANITARY NEWS BULLETIN

### Directeur de Publication/Publisher

Dr Jean Gérard MEZUI M'ELLA

### Coordonnateurs de la rédaction

#### Editing Coordinators

Prof. Jean Baptiste BAHAMA

Dr Abdel Fattah Mabrouk AMER

### Equipe de rédaction/ Editors

Prof. Jean Baptiste BAHAMA

Dr Abdel Fattah Mabrouk AMER

Claude TENKEU

Nana Sani Flaubert

Zafack Joseph

### Rédacteur en Chef/Editor in Chief

Claude TENKEU

### Traduction/Translation

Claude TENKEU

### Adresse/Address

UA/CPI-AU/IAPSC

B.P/P.O. Box 4170 Ydé -Cam

Tél: 22 21 19 69

Fax: 22 21 19 67

Email: [au-cpi@au-appo.org](mailto:au-cpi@au-appo.org)

Site web: <http://www.au.appo.org>

## SOMMAIRE/CONTENTS

### SITUATION PHYTOSANITAIRE EN AFRIQUE/PHYTOSANITARY SITUATION IN AFRICA

SITUATION ACRIDIENNE ET AVIAIRE EN AFRIQUE

JUILLET - DÉCEMBRE 2009 .....4

ENTOMOLOGIE : QUESTIONS SUR UNE INVASION .....6

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE :

LE SAHEL PEUT NOURRIR LES SAHÉLIENS ! .....8

LE QUÉLÉA, L'OISEAU LE PLUS REDOUTÉ D'AFRIQUE .....9

### ANALYSE SCIENTIFIQUE/SCIENTIFIC ANALYSIS

UNDERSTANDING THE AUSTRALIAN APPROACH TO QUARANTINE AND  
BIOSECURITY (CONTINUED) .....16

### ACTIVITÉS DE CPI/IAPSC ACTIVITIES

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PAN-SPSO DANS LES  
COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES .....19

ATELIER DE FORMATION SUR LES ACTIVITÉS SPS DE L'OMC .....21

PANAFRICAN WORKSHOP FOR THE REVIEW OF DRAFT INTERNATIONAL  
STANDARDS FOR PHYTOSANITARY MEASURES .....29

DISCOURS DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CONSEIL PHYTOSANITAIRE  
INTERAFRICAIN (NIMP) .....32

4<sup>e</sup> REUNION DU PROJECT MANAGEMENT COMMITTEE DU COPE .....33

MISSION DE SUIVI DE L'AVANCEMENT DU DOSSIER PAN-SPSO DANS LA CER  
CEDEAO .....34

WORKSHOP ON CASSAVA PRODUCTION AND PROTECTION, HOTEL SOURCE  
DU NIL .....36

ATELIER DE FORMATION SUR LA RECLASSIFICATION ET LA PROMOTION DE  
L'APPROCHE INTÉGRÉE DE LUTTE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS

EN AFRIQUE CENTRALE ET DU NORD .....42

**"Ensuring food safety and security – people having access to an affordable, nutritionally adequate diet, and African agricultural products accessing international markets– is vital to meet the Millennium Development Goal of poverty alleviation in Africa "**

# EDITORIAL

Le bulletin d'informations phytosanitaires donne l'occasion aux partenaires du Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI) de s'informer justement des activités menées par cette institution continentale pendant une période donnée. C'est la tribune par excellence où sont relatées les grandes articulations de la vision, du mandat et des missions qui lui ont été assignés en tant qu'organisation régionale de la protection des végétaux.



Dr. Jean Gérard MEZUI M'ELLA

Au cours des trois dernières assemblées générales du CPI, des missions de plus en plus précises lui ont été recommandées par les Etats membres de l'Union africaine. Au nombre de celles-ci figure en bonne place l'adoption d'une stratégie africaine commune pour la protection des végétaux. En prenant en compte de cette aspiration de ses partenaires institutionnels, le CPI a conclu un certain nombre de programmes de coopération technique avec d'une part l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), mais surtout avec l'OMC, à travers le Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (FANDC), pour l'élaboration d'une stratégie africaine de renforcement des capacités phytosanitaires.

Le présent numéro du bulletin d'informations phytosanitaires, qui couvre une période inhabituelle de six mois afin de clôturer l'année 2009 et rattraper ainsi le retard consommé dans sa parution, réserve une grande place à la réalisation de cet objectif. L'identification d'un groupe d'experts africains dont les premières réunions de concertation semblent apporter les informations et proposer des solutions quant aux légitimes attentes des pays membres de l'Union Africaine, de voir leurs produits accéder au marché international en respectant les normes de qualité.

Avec les changements climatiques, le CPI entreprend des mesures de relance de certains programmes de protection des principales cultures vivrières, notamment le manioc. Des séminaires-ateliers en vue de circonscrire les fléaux qui s'abattent sur cette culture notamment la mosaïque et la striure brune ont été organisés. La résurgence de certains nuisibles et le souci de doter les Communautés Economiques régionales (CERs) des outils d'analyse des risques indispensables, ont été parmi les préoccupations du CPI, afin d'asseoir durablement la politique de contrôle des nuisibles transfrontaliers, le cas de queléa queléa, et certaines plantes invasives comme chromolaena odorata.

Chers lecteurs, cette vision du CPI a pour finalité de proposer des solutions qui répondent aux aspirations profondes des Africains sur le long terme et, en même temps, anticiper sur les bouleversements de la donne naturelle consécutifs aux changements climatiques. Les actions qu'il mène sont censées faire face aux conséquences de ces potentiels déséquilibres. Car il s'agit de garantir une agriculture saine, de permettre l'accès des produits agricoles africains de qualité sur le marché, et protéger l'environnement contre les produits chimiques polluants.

Bonne lecture

IAPSC's newsletter provides an opportunity to Inter-African Phytosanitary Council partners to be updated on the activities of this continental body for a given period. It is the forum par excellence where major features of the vision, mandate and missions assigned to it as a regional plant protection organization are reported.

During the last three general assemblies of the IAPSC, more accurate missions were recommended by the Member States of the African Union. Among them is the adoption of a common African strategy for plant protection. Taking into account the aspirations of its institutional partners, the IAPSC concluded a number of technical cooperation programmes with the United Nations Food and Agriculture Organization (FAO), but mostly WTO, through the Fund for the Application of Standards and Trade Development Facility (STDF) to develop an African strategy for phytosanitary capacity building.

This issue of the phytosanitary newsletter, which covers an unusual period of six months to close the year 2009 and catch up with the delay in its publication, is dedicated to the achievement of this objective. The identification of a group of African experts whose first consultation meetings seem to provide information and propose solutions regarding legitimate expectations of member countries of the African Union, to see their products enter the international market following set standards.

With climate change, the IAPSC is undertaking measures to revive major food crops protection programs, including cassava. Seminars and workshops to identify the plagues that befell this crop including mosaic and brown streak, were organized. The resurgence of certain pests and the aim of providing regional Economic Communities (RECs) with the necessary risk analysis tools, were among the concerns of the IAPSC in order to establish a sustainable policy to control transboundary pests, the case of quelea quelea, and some invasive plants like chromolaena odorata.

Dear readers, this vision of the IAPSC aims at providing solutions that meet the aspirations of Africans in the long term and at the same time, anticipate problems consecutive to natural climate change. The actions they are taking are expected to respond to the consequences of potential imbalances. For, it is to ensure a healthy agriculture, to allow access of quality African agricultural products on the market, and protect the environment against chemical pollutants.

Enjoy reading

## SITUATION ACRIDIENNE ET AVIAIRE EN AFRIQUE

Juillet - Décembre 2009

Rassemblée par ZAFACK Joseph, Assistant du Secrétaire Scientifique Principal Entomologie

Chargé du suivi des activités des acridiens et oiseaux granivores en Afrique

La situation relative des criquets pèlerins (*Schistocerca gregaria*) a été caractérisée par une accalmie généralisée depuis le mois de juillet 2009 et au-delà, sur la quasi totalité ses aires prévisionnelles de reproduction d'Afrique. Toutefois, quelques résurgences, légères et persistantes ont été observées en Mauritanie. Elles ont été momentanées en Algérie, au Soudan, en Éthiopie et au Maroc.

Les criquets nomades (*Nomadacris septemfasciata*) ont présenté un calme précaire durant toute la période de juillet à décembre 2009 dans ses aires de reproduction et d'invasion d'Afrique Australe. Des concentrations légères de populations résiduelles de l'acridien ont été perceptibles dans certains sites de reproduction. Les feux de brousse volontaires et la raréfaction de la végétation verte ont favorisé la formation des groupes d'acridiens dans les zones aux conditions encore favorables à leur suivi.

### 1- La situation des criquets pèlerins (*Schistocerca gregaria*) par pays

En Mauritanie, les pluies enregistrées en fin-juin ont favorisé des éclosions dans le nord-ouest du pays où l'insecte était présent tout le mois de juillet. Cette situation a évolué en août pour donner lieu à des pontes puis aux éclosions dans la partie centrale de l'aire de reproduction estivale, entre Aguilal Faye et Moudjeria.

La tendance est restée ascendante en septembre et les densités d'ailés ont atteint 1 500 individus/ha. Malgré les traitements terrestres effectués sur certains sites, les densités ont continué d'augmenter légèrement en fin-septembre, atteignant 1 900 individus/ha.

En octobre, le dessèchement progressif de la végétation a favorisé un regroupement potentiellement dangereux entre Nouakchott et Moudjeria, Boutilimit et Akjoujt où des incursions d'insectes en provenance des zones asséchées se sont ajoutées à une génération de reproduction qui y a eu lieu. Des individus transiens immatures pouvaient être observés formant des groupes à Moudjeria. Face à cette recrudescence, les équipes terrestres ont traité plus de 3800 ha au cours du mois.

De nouvelles formations de groupes d'acridiens ont été enregistrées en novembre et les opérations de lutte terres-

tre se sont conséquemment intensifiées entre Nouakchott (80 individus/m<sup>2</sup>), Moudjeria et Oujeft. Vers la fin du mois, la situation acridienne s'est améliorée grâce aux opérations de lutte qui ont bénéficié des faveurs des conditions climatiques inappropriées et de ses déplacements vers le nord pour maîtriser la situation.

Les effectifs d'acridiens ont continué à diminuer dans l'ouest et le centre de la Mauritanie en décembre.

En Algérie, des adultes solitaires ont été présents dans l'ouest en juillet. Présents aussi dans le sud entre Tamanrasset et la frontière du Mali, où ils ont été persistants jusqu'en août. Non signalés durant tout le mois de septembre, les ailés immatures et matures ont été à nouveau observés en octobre dans l'extrême sud vers la frontière Malienne.

225 ha envahis par des larves transiens et d'ailés solitaires immatures ont été traités en novembre au Sahara central et les 15 autres en décembre.

Au Soudan, la présence des ailés solitaires épars, immatures et matures a été signalée en juillet et août dans certaines aires prévisionnelles de reproduction estivale, et le long du Nil dans les états du Nord et dans le Nord-Kordofan où les densités ont atteint 400 individus/ha en août.

Après une rémission en septembre et octobre, c'est plutôt en novembre que l'acridien a été signalé dans la côte septentrionale de la mer Rouge, près de la frontière égyptienne, dans le Wadi Diib et dans le delta du Tokar (densité : 200 individus /ha en novembre). Il y a persisté jusqu'en décembre.

En Ethiopie, des essaims de faible densité ont été observés en juillet à environ 300km au nord d'Addis Ababa et au Sud Wello où des équipes terrestres ont traité 64 ha. En août, ces équipes ont traité 154 ha dans le nord-est et 35 ha d'ailés et de larves solitaires de stade 5 dans le nord-ouest en octobre. Aucune information relative au criquet pèlerin n'a été reçue pour les mois de novembre et décembre.

Au Maroc, des équipes terrestres ont traité 50 ha d'ailés solitaires immatures dont les densités atteignaient 3 000 individus/ha en juillet. Des ailés solitaires immatures aux densités de 1-2 individus /ha ont été observés au cours du

même mois dans la vallée du Draa.

En septembre, quelques larves et ailés solitaires isolés ont été observés dans le nord-est et à l'extrême-nord du Sahara occidental en octobre. En novembre, les effectifs d'ailés ont légèrement augmentés dans l'extrême sud. Près de Tichla, les densités ont atteint 60 individus/ha. Les acridiens y ont séjourné jusqu'en décembre.

## 2- La situation des criquets nomades (*Nomadacris septemfasciata*) par pays

En Tanzanie, les traitements effectués en juin ont considérablement réduit la pression des criquets nomades avec un taux de réussite de 90%. Les produits suivants ont été utilisés : le Fenitrothion 96% et le Sumi-Combi Alpha 50. Dans le parc écologique des plaines de Ikuu, 8 982 ha ont été traités par le biopesticide (Green Muscle). Le taux de réussite arrêté 35 jours après l'épandage est estimé à 55% de criquets morts. La faiblesse de ce taux était due à la forte densité de végétation et aux températures trop basses durant la période d'épandage et de contamination. Les prospections des populations résiduelles et d'oothèques se sont poursuivies en décembre en vue d'établir des scénarios plus réalistes lors des prochaines éclosions à la reprise des pluies.

Au Mozambique, persistants depuis le mois d'avril, les criquets nomades ont atteint les densités de 3-5 individus/ha sur 80 000 ha en juillet dans ses aires de reproduction de Buzi-Gorongosa. 3 000 ha ont été infestés dans les plaines de Dimba avec des densités de 4-5 individus/ha.

Les feux de brousse volontaires, allumés en août dans les plaines de Buzi, de Gorongosa et de Dimba ont favorisé une augmentation des densités à 5-15 individus/ha sur près de 3 200 ha à Buzi et Gorongosa où 3 000 litres de Sumi-Combi Alpha 50 ont été utilisés. Pendant que 330

litres de Fenitrothion 96% sont utilisés à Dimba. Les résultats de ces traitements ont été satisfaisants. La situation relative des criquets nomades est donc restée calme durant les quatre prochains mois (Septembre à Décembre).

## 3- La situation relative des travailleurs à bec rouge (*Quéléa-quéléa*)

En août, les attaques d'oiseaux *Quelea* ont été persistantes dans les exploitations céréalières à Mbeere et Bahati au Kenya, ainsi que dans les districts de Siaya où ils se sont manifestés jusqu'en décembre.

Les dortoirs d'oiseaux découverts en septembre autour du périmètre rizicole irrigué de Naivasha au Kenya ont été traités à l'aide d'explosifs par les services locaux de la protection des végétaux (SLPV). Au Kenya comme dans la région de Morogoro en Tanzanie, les opérations de lutte ont été activement menées par les SLPV et le Desert Locust Control Organization for Eastern Africa (DLCO-EA).

Les oiseaux *Quelea* ont été signalés au Mozambique et au Malawi en août.

En octobre, le ravageur a été observé autour des cultures de riz irrigué près du Kilimandjaro en Tanzanie et dans les champs de sorgho et de mil à l'ouest d'Érythrée. Il a été aussi observé à Amhara, à Oromya et au centre sud de l'Éthiopie où des sites de nidification s'étendant sur une superficie de 125 ha ont été traités.

## 4- Situation des chenilles légionnaires par pays

Les chenilles légionnaires ont été signalées en septembre au sud des hautes terres et dans la région de Tanga au nord-est de la Tanzanie et dans la région côtière du Kenya. Cette manifestation des chenilles fait suite à la reprise des pluies dans ces zones d'infestation.

En décembre, ces chenilles ont été signalées au Malawi dans deux sites, cinq sites en Tanzanie et un site en Zambie.

Sources :

- Bulletin de la FAO sur le criquet pèlerin du n° 370 au n° 375.
- Red Locust situation during July to December (IRLCO-CSA).
- ETOP situation update for July to December.



Criquet pelerine en copulation, Photo CPI

## SITUATION ACRIDIENNE ET AVIAIRE EN AFRIQUE

Questions sur une invasion *Source : rfi.fr*

Cet agriculteur montre les dégâts causés par les criquets pèlerins à son verger de pommiers, près d'Ain-Beni Mathar, au Maroc. Il a perdu toute sa récolte de fruits, et sa femme et lui devront compter sur leurs enfants qui travaillent pour se nourrir l'année prochaine.

(Photo: FAO/G. Diana)

Tous les pays sahéliens subissent actuellement une invasion de criquets. Les pays sub-sahéliens craignent aussi «une descente» du redoutable insecte et prennent déjà des dispositions. En revanche, les scientifiques qui connaissent parfaitement les modes de reproduction et de migration des acridiens suggèrent une meilleure politique préventive en Afrique.

### Qui sont les criquets ?

Il existe au moins 12 000 espèces d'acridiens (famille des criquets) dont environ 500 sont nuisibles à l'agriculture. Parmi eux un groupe appelé «criquets-ravageurs» est composé de 5 types différents : le criquet pèlerin, le criquet migrateur, le criquet nomade, le criquet arboricole et le criquet sénégalais. Ces différentes espèces sont les plus répandues en Afrique.

- Le criquet pèlerin couvre l'Afrique au nord de l'équateur, le Moyen-Orient, les péninsules arabique et indo-pakistanaise. Cette espèce, lors des invasions, n'épargne aucune culture. Elle endommage gravement la végétation et l'agriculture, prive le bétail de pâturage et peut causer par sa voracité une famine.

- Le criquet migrateur trouve ses souches au Mali, dans la zone d'inondation du fleuve Niger. On rencontre également d'importantes souches dans le sud-ouest de Madagascar, la partie la plus aride de l'île, dans le bassin du lac Tchad et dans la région du Nil bleu au



Soudan. Il est également connu sur le pourtour méditerranéen européen, en Asie orientale et en Australie. Il sévit dans les steppes et savanes et se nourrit de céréales.

- Le criquet nomade est une espèce plus largement répandue en Afrique australe (Zambie, Tanzanie, Malawi). L'espèce est connue sur l'île de la Réunion et à Madagascar. Au Sahel, le delta central du fleuve Niger au Mali, le pourtour du lac Tchad et dans une moindre mesure les îles du Cap-Vert abritent des souches du criquet-nomade. Il recherche les grandes étendues herbeuses, les bas-fonds et les plaines inondées par saison.

- Le criquet arboricole se distingue par la composition d'essaims denses et sombres agglutinés de jour sur des arbres. En Egypte, en Afrique de l'est, en Arabie et en Afrique du Sud cette espèce est bien connue et regroupe une douzaine de sous-espèces. Les essaims se déplacent sur de petites distances et surtout de nuit. Les

## SITUATION ACRIDIENNE ET AVIAIRE EN AFRIQUE

### Questions sur une invasion *Source : rfi.fr*

criquets arboricoles sont des ravageurs occasionnels d'arbres fruitiers, d'agrumes, de maïs, de sorgho, de manioc et de coton.

- Le criquet sénégalais se répand dans les zones sahé-liennes, des îles du Cap-Vert à la corne de l'Afrique, en Arabie, en Inde, au Pakistan et au Moyen-Orient. Ils s'attaquent aux cultures céréalières dans les zones tropicales sèches.

#### **Quels sont les facteurs de reproduction ?**

Les conditions climatiques favorisent la formation d'essaims. Pluies, humidité du sol en zones arides sont des facteurs qui favorisent la ponte de œufs, l'incubation et le renouvellement des générations qui peuvent monter à 3 par an. Le développement de l'agriculture et d'une certaine végétation en zone aride est un élément favorisant le développement des souches de criquets, du fait de l'irrigation des aires. En revanche, lorsque les conditions de productions sont contrôlées, on remarque un net recul du développement des souches de criquet. C'est le cas dans le delta central du fleuve Niger au Mali, où l'installation d'un barrage pour contrôler la crue et la décrue du fleuve, le développement des cultures attelées, la sédentarisation des troupeaux a réduit la pullulation du criquet.



#### **Les invasions sont-elles prévisibles ?**

«Oui», répond Michel Lecoq, chercheur au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) basé à Montpellier en

France. «Les conditions climatiques favorables sont connues et enregistrées, les périodes de ponte et d'incubation sont aussi connues, alors le développement des essaims n'est plus aujourd'hui une fatalité», précise le chercheur qui fait remarquer

que le fléau est actuellement moins un problème de moyens que celui d'une «mauvaise organisation pour lutter contre le phénomène». En effet, les pays africains qui subissent le passage des criquets tirent la sonnette d'alarme afin d'obtenir de la communauté internationale des moyens dans l'urgence, alors que ces mêmes moyens auraient pu être mobilisés pour contenir l'invasion quelques mois plus tôt. Les essaims de criquets sont actuellement portés par des vents qui les poussent vers le sud du Sahara, «mais bientôt les vents tourneront et les criquets se retrouveront au Maghreb», précise Michel Lecoq. Dans la lutte anti-acridienne, le Maroc semble être le pays le mieux outillé pour lutter contre le phénomène.

## Sécurité alimentaire en Afrique

### Le Sahel peut nourrir les Sahéliens !

Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, l'agriculture céréalière est capable de nourrir ses habitants, mais des problèmes de circulation de marchandises limitent l'accès aux aliments à toute une partie de la population. L'ONG Afrique Verte vient en aide aux filières agricoles nationales pour assurer un bon écoulement des denrées agricoles et contribuer à la souveraineté alimentaire des États. Afrik.com a rencontré ses représentants lors du Forum Entreprises/ONG organisé mercredi par l'association Alliés. Afrique Verte est une de ces expériences. Organisation non gouvernementale française, elle intervient dans les pays du Sahel que sont le Niger, le Burkina Faso et le Mali, pays fréquemment touchés par la sécheresse et la famine. La circulation des produits agricoles, est le seul gage de l'accès aux aliments. D'après les statistiques agricoles nationales des trois pays sahéliens de 2002 à 2006, la couverture moyenne des besoins alimentaires des populations par la production céréalière était de 116% au Burkina Faso, 94% au Mali et 99% au Niger, des chiffres relativement bons, voire excédentaires, qui n'ont pourtant pas réussi à empêcher les insuffisances alimentaires et les famines durant ces années. En cause, une mauvaise répartition des céréales et terres arables sur le territoire et la faiblesse de la circulation des produits. Les raisons d'être de l'action d'Afrique Verte au Sahel. " Nous intervenons au niveau du trafic des produits agricoles pour acheminer les céréales depuis les zones excédentaires du Sud, plus vert et agricole, vers les zones du Nord en demande, qui sont traditionnellement des régions pastorales ", résume Nicolas Lebeurier, Responsable communication et partenariats d'Afrique Verte. Persuadée que les Sahéliens peuvent nourrir le Sahel, Afrique Verte facilite ainsi depuis bientôt vingt ans les échanges locaux entre les paysans, pour trouver des débouchés et écouler leurs productions : mil, maïs, sorgho, riz, fonio... Les groupements d'intérêts des femmes du Sahel ont, comme les producteurs, un rôle essentiel dans la filière céréalière. Elles interviennent notamment au niveau de la commercialisation des céréales et de leurs débouchés. " Avec l'urbanisation, les habitudes alimentaires ont changé. Avec les horaires de bureau, la préparation des repas doit être rapide. Cela a entraîné des cas de malnu-

trition et de sous-alimentation dans les villes", explique Nicolas Lebeurier. Pour inverser la tendance, des commerçantes se sont donc mises à transformer elles-mêmes les céréales qu'elles achetaient, en produits à valeur ajoutée. " A partir des céréales, les femmes produisent du couscous arabe, de la pâte, de la farine de mil, de sorgho, de maïs, ce qu'on appelle produits transformés ", précise-t-on. Les salaires de ces " transformatrices", comme on les appelle, sont comparables à ceux de cadres maliens : plus de 150 000 FCFA (deux cents euros) par mois, de quoi enrichir considérablement le quotidien de ces femmes et de leur famille. " Elles occupent une position sociale de choix au sein de leur famille, auprès de leurs proches, mais aussi au sein de leur communauté ", affirme Adama Aïssa Tall Coulibaly. " Certaines femmes ont désormais les moyens de participer activement au développement de leur village d'origine, où elles financent par exemple des puits. Elles accèdent ainsi à un rôle de leadership social et communautaire qui en a mené quelques-unes en politique notamment. Au-delà des satisfactions personnelles qu'elles tirent de leur travail, ces femmes contribuent à assurer la souveraineté alimentaire de leur pays. " Au final, les consommateurs qui achètent des produits transformés à ces femmes, achètent des céréales locales et c'est tout le pays qui y gagne en assurant sa souveraineté alimentaire", conclue le responsable communication d'Afrique Verte Nicolas Lebeurier. Selon ses représentants, Afrique Verte et ses filiales au Mali, Niger et Burkina Faso, ont permis l'échange de 26 000 tonnes de céréales au cours de la campagne agricole 2003-2004. Une action qui a favorisé jusqu'ici un commerce équitable Sud-Sud en permettant d'une part aux opérateurs d'accéder à des marchés et d'autre part d'améliorer concrètement la sécurité alimentaire dans les zones déficitaires, rurales et urbaines. Or, comme la plupart des ONG, l'association et ses filiales africaines ne roulent pas sur l'or. Le manque de fonds demeure encore le principal frein à l'accès à la souveraineté alimentaire de certains pays. Synthèse Dalila B.

Source : <http://www.lemaghreb.dz.com/lire.php?id=21354>



## Le quéléa, l'oiseau le plus redouté d'Afrique

IRIN - Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires (ONU)  
[infosdelaplanete.org](http://infosdelaplanete.org)



Depuis des milliers d'années, les agriculteurs de subsistance d'Afrique subsaharienne sont à la merci du quéléa à bec rouge (*quelea quelea* en latin) ; les essaims de ces oiseaux voraces surnommés les "criquets à plumes" continuent à venir obscurcir le ciel et dévaster les cultures à travers tout le continent.

Sa principale caractéristique est de se déplacer en très grand nombre, a dit Clive Elliot à IRIN. Avant de prendre sa retraite, ce spécialiste des quéléas a passé la plus grande partie de ses 31 ans de carrière à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à essayer d'aider les agriculteurs et les gouvernements africains à combattre ce fléau.

Ces super-colonies nomades peuvent atteindre des millions d'oiseaux, ce qui fait du quéléa non seulement l'espèce la plus nombreuse du monde, mais aussi la plus destructrice.

Petit oiseau, énormes dégâts

Bien qu'ils préfèrent les graines des herbes sauvages à celles des plantes cultivées, ces oiseaux représentent, du fait de leur grand nombre, une menace constante pour les champs de sorgho, de blé, d'orge, de mil et de riz.

Le quéléa mange en moyenne 10 grammes de graines par jour – environ la moitié de son poids – ce qui signifie qu'une colonie de deux millions peut dévorer jusqu'à 20 tonnes de graines en un seul jour.

La population adulte capable de se reproduire étant

d'au moins 1,5 milliard, la FAO estime les pertes agricoles attribuables au quéléa à plus de 50 millions de dollars par an.

Un oiseau résistant

Le quéléa est une espèce connue pour sa résistance ; des millions d'oiseaux sont tués chaque année, mais réduire leur nombre est très difficile – ils sont extrêmement mobiles, ont peu de prédateurs naturels et se reproduisent particulièrement vite. L'homme n'a pas réussi à avoir un impact significatif malgré la grande diversité des stratégies mises en place, a expliqué M. Elliot.

Une nouvelle population peut s'installer très rapidement dans une zone où vous venez d'éliminer une colonie... [et] comme ils se reproduisent trois fois par an, avec une moyenne de trois œufs par nid, un couple de quéléas peut donner naissance à jusqu'à neuf oisillons par an.

Ces oiseaux, qui sont des migrateurs au long cours, sont présents sur une surface de plus de 10 millions de kilomètres carrés dans les régions africaines semi-arides, de brousse, de prairies ou de savane. C'est un fléau qui touche de nombreux pays africains, de l'Afrique du Sud jusqu'au nord du continent, en passant par des pays comme la Tanzanie, le Kenya et l'Éthiopie, ainsi qu'à tra-



La répartition des *quelea quelea*. © Wikimedia Commons

vers tout le Sahel, jusqu'en Mauritanie, a indiqué M. Elliot.

L'agriculture intensive et l'augmentation de la production céréalière dans tout le continent ont conduit à une multiplication exceptionnelle du nombre de quéléas ; d'après

## Le quéléa, l'oiseau le plus redouté d'Afrique (suite)

des estimations, l'espèce serait aujourd'hui 10 à 100 fois plus nombreuse que dans les années 1970.

Depuis début 2009, des organisations humanitaires ont signalé une présence massive de quéléas, avec un impact direct sur la sécurité alimentaire au Kenya en janvier, au Zimbabwe en avril, au Malawi et en Tanzanie en mai, en Mozambique, en Tanzanie et au Zimbabwe en juin, et en Namibie et en Tanzanie en juillet.

Il est difficile de compter sur des programmes d'éradication nationaux, car les oiseaux ne se soucient pas des frontières et les destructions sont très localisées – à l'échelle d'un pays, les pertes s'élèvent à seulement cinq pour cent [des cultures] au plus, mais ce n'est pas d'un grand réconfort pour l'agriculteur qui perd l'intégralité de ses récoltes, a commenté M. Elliot.

### Incontrôlable

La technique la plus utilisée pour contrôler le fléau est de traiter à grande échelle les zones infestées, en général en pulvérisant du Fenthion, un produit chimique également connu sous le nom de Queletox – dans les zones de reproduction ou de nidification a indiqué M. Elliot.

Une autre technique consiste à poser des bombes incendiaires ou de la dynamite dans les endroits où les oiseaux sont particulièrement nombreux. Dans certaines régions, on a également tenté de brûler les nids au lance-flamme, mais cela s'est avéré peu efficace.

D'après l'Institut des ressources naturelles, une organisation de développement basée au Royaume-Uni, quelque 170 opérations de contrôle sont effectuées chaque année en Afrique du Sud, permettant de tuer 50 millions d'oiseaux en moyenne.

Cependant, selon une encyclopédie consacrée à la protection des cultures, *Encyclopaedia of Pest Management*, malgré la destruction annuelle de millions de quéléas par l'utilisation de pesticides, les dégâts continuent à augmenter d'année en année. M. Elliot a en outre observé qu'en plus de n'avoir qu'une efficacité marginale, les méthodes modernes de contrôle sont très néfastes pour l'environnement.



Les quéléas se déplacent par milliers. © Wikimedia Commons

La plupart des petits agriculteurs, qui n'ont ni avions, ni combustibles, produits chimiques, dynamite ou lance-flammes, ont recours à des méthodes traditionnelles ancestrales qui sont plus efficaces et certainement plus écologiques, mais qui nécessitent énormément de temps.

La principale technique traditionnelle est d'effrayer les oiseaux. Les gens se rendent dans les champs quand les cultures sont vulnérables, et utilisent tout ce qu'ils ont à leur disposition, des catapultes aux tambours, en passant par tout ce qui permet de faire du bruit. Cette méthode est assez efficace dans la majorité des cas, a commenté M. Elliot.

Une personne seule peut protéger un hectare, mais cela représente un travail considérable car les cultures sont exposées du matin au soir et auraient besoin d'être surveillées pendant un mois entier, a-t-il dit.

Les manger, à défaut de s'en débarrasser

Récemment, les discussions au sujet du fléau des quéléas se sont orientées vers la prévision de la reproduction en fonction des schémas météorologiques, les outils de dissuasion tels que les filets, le renforcement des populations de prédateurs naturels, et même la création d'un virus destiné à frapper le quéléa.

Chasser les oiseaux pour les exploiter comme toute autre ressource naturelle permettrait de faire d'une pierre deux coups, a suggéré M. Elliot. Nous essayons d'élaborer des stratégies pour attraper les oiseaux et en faire un nouvel aliment pour la population – cela constituerait une source importante de protéines.

## بعض الآفات الحشرية التي تصيب أشجار النخيل

دكتور / عبد الفتاح مبروك عامر

المسنول العلمي الرئيسي عن صحة النباتات

آفات و مبيدات/ وحدة الصحة النباتية/ الإتحاد الإفريقي

### 1. النمل الأبيض (الأرضه):

*Microcerotermes diversus* (Silv.),  
*Microtermes najdensis* Harris ,  
*Amitermis desertorium*



و هي تتبع  
فصيلة  
Termitidae  
التابعة لرتبة  
متشابهة الأجنحة  
Isoptera  
وهي



من أشد أنواع الناحرات خطورة حيث

لا ترى بالعين ويتم التعرف على وجودها بعد اشتداد الإصابة تحت سطح التربة والغذاء الأساسي للنمل الأبيض هو السليلوز حيث يفضل إصابة الأشجار الضعيفة والمهملة أو الفسائل الحديثة الزراعة وتهاجم الحوريات الموجودة في التربة منطقة الجذر و القسم السفلي من جذع أشجار النخيل وكذلك سيقان النخيل المستعملة في تسقيف بعض البيوت ، وتبدأ الإصابة في منطقة الجذور حيث تحفر أنفاق فيها أو بناء أنفاق عليها صاعدة إلى الساق ولا سيما ساق النخيل المصابة بحفارات السيقان وأن حفر هذه الحشرة لساق النخيل يؤدي إلى تآكل جزء من الساق فتظهر حفرة عليه قد تصل إلى 9سم طولاً ، 23سم عرضاً ، و 11سم عمقاً ، أما النخيل غير المصاب بالحفارات فإنها تبني أنفاقاً طينية على سطح الساق صاعدة إلى رأس النخلة حيث تهاجم قواعد السقف أو الكرب الأحمر؛ وتحفر الأرض في الكرب الأخضر وتعمل أخاديد عديدة وعميقة داكنة اللون ولا تهاجم الفرق ولكنها تتغذى على الثمار المتساقطة على الأرض وتصيب أيضاً الفسائل وتسبب موت بعضها ولا سيما المزروعة حديثاً ، وتوجد الشغلات والجنود في جميع أشهر السنة متقلبة ما بين مستعمراتها في الأرض والنخيل المصاب.

### الوقاية والمكافحة:

1. إزالة الأنفاق وإزالة كتل الطين الموجودة على سطح الساق وأسفله لتعرضها للطيور والنبات العادي وغيره من المفترسات لتتغذى عليه.
2. الاهتمام بعمليات الخدمة من رى وتسميد وعزيق وتقليم السعف وإزالة بقايا العراجين القديمة .
3. يضاف إلى التربة وقيل تغطية الجذع المصاب كمية من أحد المواد الأتية: اللندين الزراعي - الكلوردين - الدايلدرين
4. عمل خندق حول الأشجار المصابة عرضه 30 سم ويبعد عن النخلة 50 سم ويوضع بالخندق محلول الدورسبان في الماء بتركيز 2% بمعدل 4 لتر لكل متر طولي من الخندق.
5. اقتلاع النخيل شديد الإصابة وحرقه ، أما ضعيف الإصابة فتتخلف الأجزاء المصابة من الأنفاق الطينية وترش بالهوستاثيون 50% مركز قابل للاستحلاب أو السيدبال

تتعرض أشجار النخيل في العالم للعديد من الآفات الحشرية والأكاروسية التي تقلل من محصول التمر أو تتلفه عند تخزينه ونتيجة الإصابة بهذه الآفات قد يصل الفقد في المحصول إلى 20% في بعض الدول وقد تؤدي بعض هذه الآفات (مثل سوسة النخيل الحمراء) إلى موت النخلة في خلال عام أو اثنين ومن الآفات ما يصيب الثمار وفيها ما يصيب السعف والعذوق والجذور الجذوع. وقد تم تسجيل حوالي 54 نوع من الآفات الحشرية المختلفة التي تصيب النخيل على مستوى العالم ، هذا بالإضافة إلى حوالي 8 أنواع من القراد.

و الجدول التالي يوضح عدد الآفات التي تصيب الأجزاء المختلفة من النخلة. كما ان الجداول في الملاحق توضح أسماء أهم الآفات و الاسم العلمي و الوضع التصنيفي لها

وفي عدد سابق بدءنا الحديث عن بعض الآفات الحشرية التي تصيب النخيل و اخترنا سوسة النخيل الحمراء و في هذا العدد نستكمل هذا الموضوع و نتعرض لبعض آفات النخيل الأخرى.

| الجزء المصاب من النخلة | عدد الآفات |
|------------------------|------------|
| الأوراق                | 23         |
| الساق                  | 3          |
| الجذر                  | 1          |
| الأزهار                | 5          |
| الثمار                 | 19         |
| الثمار المخزونه        | 11         |

### أولاً : الآفات التي تصيب جذر و جذع النخلة:

معظم هذه الآفات تتدرج تحت الحفارات أو الناحرات و أغلبها من رتبة غمدية الأجنحة ومنها حفارات عذوق النخيل و سوس النخيل و النمل الأبيض و غيرها و سوف نتعرض لبعضها

المكافحة ضد هذه الآفة تعتمد في الأساس على المكافحة الميكانيكية والزراعية والتي يمكن توضيحها فيما يلي :

- يجب إزالة أشجار النخيل الضعيفة والميتة وبقيايا جذوع النخيل القائمة بالمزرعة ..
- الإهتمام بالعمليات الزراعية الأساسية لتقوية النخيل ويكون ذلك عن طريق الإهتمام بالتسميد العضوي والإعتدال في الري للتحكم في منسوب الماء الأرضي. وأيضاً الإهتمام بتحسين خواص التربة في الأراضي الرملية التي تهرب منها المياه إلى أسفل بعيداً عن جذور النخلة .
- عند وجود إصابات شديدة في منطقة ما بحشرة الخنافس الأحمر. يجب الإهتمام بإجراء عملية التكريب من حين لآخر لأن التكريب يساعد على التخلص والقضاء على اليرقات وأماكن وضع البيض لهذه الآفة .
- إستخدام المصائد الضوئية كوسيلة من وسائل المكافحة الميكانيكية.

### 3. حفارات عشوق النخيل *Oryctes spp*



تتبع فصيلة Scarabaeidae المعروفه باسم الجعارين التابعة رتبة غمدية الأجنحة Coleoptera . وتعرف هذه الجعارين بإسم العاقور .

وتعتبر حفارات عشوق النخيل من أكثر آفات النخيل انتشاراً في مناطق زراعات النخيل. وتهاجم الحشرات الكاملة (وهي الطور المحدث للضرر) السعف الحديث حيث تتغذى على جريد وسعف النخيل وتعمل أنفاقاً عميقة بداخل السعف مما ينتج عنه كسر السعفة ومن ثم جفافها وموتها. وتتغذى على قلب النخلة وعلى العراجين مما ينتج عنه صغر حجم الثمار وانخفاض نوعيتها ورتبتها. ولا تسبب اليرقات أي ضرر سوى انها تعيش ساكنة داخل سيقان وقواعد السعف وجذوع النخيل الميت وتعيش تحت سطح التربة مغذية على المواد العضوية المتحللة وتؤدي الإصابات الشديدة الى موت النخلة لذا تعد هذه الحشرة من الآفات الخطيرة لنخيل التمر كما تهاجم الحشرة نخيل جوز الهند ونخيل الزيت. وتضع الإناث البيض داخل أنفاق في الجريد وفي قواعد الاوراق وعلى العراجين وعلى سيقان النخل الضعيف والميت وقد تضعه على المواد العضوية المتحللة في التربة. يفقس البيض بعد أسبوع واحد ليرقات بيضاء اللون مقوسة تتضخم فيها الحلقات البطنية الأخيرة، الحلقات البطنية الثلاث الأخيرة أكبر حجماً من بقية الحلقات طول، و طول اليرقة يتراوح بين 5 و 6 سنتيمترات و تتميز بوجود 3 أزواج من الأرجل المفصالية على الحلقات الصدرية الثلاثة. وتمر اليرقات

50% مركز قابل للاستحلاب أو سوميدين 20% مركز قابل للاستحلاب .

### 2. حفار ساق النخيل ذو القرون الطويلة: *Pseudophilus testaceus* Gah



تتبع فصيلة Cerambycidae التابعة رتبة غمدية الأجنحة Coleoptera وتعرف هذه الحشرة بإسم الخنفس الأحمر وهي تسبب خسائر كبيرة في المناطق التي يوجد بها نخيل ضعيف لا يعتنى به و اليرقات هي فقط الضارة .

#### دورة الحياة ومظهر الإصابة أو الضرر

الحشرة البالغة كبيرة الحجم يصل طولها إلى 4.5 سنتيمتر ولونها بني محمر وذات قرون إستشعار طويلة جداً. ويمكن بسهولة تمييز الانثى عن الذكر بواسطة طول قرن الإستشعار حيث



أن (قرن الإستشعار في الذكر يكون أطول من طول الجسم أما في الأنثى فيكون بطول الجسم). وتضع الأنثى البيض فرادى في أي تشققات على جذع النخلة أو على قواعد السعف، ويفقس البيض بعد حوالي 15 يوم وتخرج يرقات كريمة اللون واسطوانية الشكل و رأسها صغير بني الشكل ثم تبدأ اليرقات في الحفر في قواعد الكرب. وعندما تتقدم اليرقات في العمر تأخذ طريقها إلى داخل



الجذع مباشرة حيث تحفر أنفاقاً طويلة تمتد في بعض الأحيان إلى منتصف النخلة مما يتسبب في ضعف إنتاج النخلة و يتكرر الإصابة تصبح النخلة قابله للكسر مما بها من أنفاق. ويرقة الخنفس الأحمر تمر بأربعة أعمار يرقية حتى يكتمل نموها ومدة الطور اليرقي لهذه الآفة يمتد لحوالي 11 شهراً.. و يصل طول اليرقات عند تمام نموها إلى حوالي 5 سنتيمتر. بالإضافة إلى ذلك فإن الإصابة بهذه الآفة تسهل الإصابة بالحفارات الأخرى مثل حفارات عشوق النخيل التي تعيش على فضلات هذه اليرقات.

وبعد إكتمال نمو اليرقات فإنها تتجه قرب سطح الجذع حيث تقوم بتجهيز مكان التعذير لنفسها كما أنها تجهز فتحة لخروج الحشرة الكاملة و هي تكون دائرية أو شبه دائرية ولكنها لا تقوم بفتحها إلى الخارج حيث أن الحشرة الكاملة هي التي تقوم بذلك. وبمعرفة عدد ثقب الخروج الموجودة على جذع النخلة الواحدة نستدل على عدد الحشرات التي خرجت من النخلة.

#### الوقاية والمكافحة:

نظراً لأن هذه الحشرة لا تصيب إلا النخيل الضعيف أو المهمل فإن المكافحة الزراعية تعتبر من أهم الوسائل التي يمكن الإعتماد عليها في مكافحة هذه الآفة. ولذلك فإن طرق

جفافاً تدريجياً. بالإضافة إلى ذلك فإنها تصيب الجريد الجاف الذي يستخدم في عمل الأسقف أو غيرها من الصناعات التي يدخل فيها. وتؤدي الإصابة بهذه الآفة إلى تحول الجريد من الداخل إلى ما يشبه المسحوق وهو نواتج حفر الخنافس واليرقات حيث أنها تكس تكس نواتج الحفر ومخلفاتها في الأنفاق. وتحفر أيضاً في عراجين عنق التمر وتسبب جفافها تدريجياً مما يؤدي إلى جفاف وتحشيف الثمار وبالتالي قلة قيمتها التسويقية، ومن أهم مظاهر الإصابة بحشرة حفار سعف النخيل. وجدو نقطة صمغية عند أماكن دخول وتغذية الخنافس على جريد وعنق النخيل. وأيضاً وجود ثقب خروج الخنافس على السعف والجريد وهي ثقب مستديرة الشكل. أما في حالة إصابة هذه الحشرة للجريد المستخدم في الأسقف أو أي صناعات أخرى فيستدل على وجود هذه الآفة عند تساقط مسحوق أبيض من الجريد وهذا المسحوق هو نواتج مخلفات حفر الخنافس واليرقات، والحشرة الكاملة لحفار سعف النخيل عبارة عن خنفساء متوسطة الحجم. ذات لون بني فاتح أو أسود وجسمها أسطواني مستطيل الشكل وتغطي الحلقة الصدرية الأولى الرأس. والجزء الأمامي العلوي من ترجة الحلقة الصدرية الأولى مسنن أما الجزء الخلفي فأملس ولامع والسطح السفلي للبطن ذو لون فاتح ويوجد عليه زغب واضح. أما يرقات حفار سعف النخيل فلونها كريمي وهي عديمة الأرجل وشبه مقوسة وتعيش مثل الخنافس في أنفاق بداخل الجريد.

## الوقاية و المكافحة:

- \* الاعتناء بتقوية الأشجار بالخدمة الجيدة وعدم تعريض الأشجار للجفاف الشديد وخاصة في التربة الرملية.
- \* تقليص السعف الجاف والمصاب أثناء الشتاء وحرقة مع عدم تخزين السعف الجاف لأنه يعتبر مصدر دائم للإصابة.
- \* يمكن استخدام المصائد الضوئية لاصيد الحشرات الكاملة وقتلها ولاننصح باستخدام المبيدات.
- \* تكافح في حالة الإصابة الشديدة برش الأشجار بالسيدال أو الباسودين بمعدل 300 سم / 100 لتر ماء + 50 سم مادة ناشرة مثل ترايتون ب 1956 خلال شهر مايو ويمكن بذلك تقليل الأثر الضار لهذه الآفة إلى الحد الأدنى بدون اللجوء إلى استخدام المبيدات.

## ملاحق

يمكن تقسيم الآفات التي تصيب النخيل بعدة طرق منها تبعاً لطريقة الإصابة (حشرات للمناق و الجذر و السعف أو عن طريق امتصاص العصارة إصابة الثمار سواء المخزونة أو التي على التخيل. كما انه من الممكن ان يتم تقسيمها تبعاً لمكان الإصابة مثل التي تصيب الثمار أو الطلع أو السعف أو العراجين , غيرها .....

بأربعة اعمار يرقية منسلخة 3 مرات خلال فترة تتراوح بين 9 و 10 أشهر، و تتحول بعدها إلى عذارى خلال الربيع . تتحول العذارى الى الحشرات الكاملة بعد 3 أو 4 أسابيع من التعذر. والحشرات الكاملة خنافس ليلية النشاط لونها بني غامق أو أسود لامع . ويوجد بمقدمة الرأس قرن يكون في الذكر معقوف ومخروطي وأطول قليلاً منه في الأنثى ويحيط بالقرن خصلة شعر كثيف. ويتراوح طول الذكر بين 28 و 35 مليمتر. بينما يتراوح طول الأنثى بين 34 و 37 مليمتر. و يصل مدى طيران الحشرات الكاملة لحوالي 200 متر. ويوجد لحفار عنق النخيل جيل واحد في السنة.

## الوقاية و المكافحة:

### أولاً: طرق الوقاية:

- \* التخلص من النخيل الميت والمخلفات بالحرق وتنظيف قواعد الكرب والجذع للقضاء على اليرقات واماكن وضع البيض.
- \* ضرورة معاملة النخلة بعد التكريب بمخلوط بوردو او الكبريت الميكروني وذلك برش المخلوط على اماكن التكريب
- \* الاهتمام بالتسميد الجيد والزراعة على مسافات منتظمة للتقليل من نسبة الرطوبة.

### ثانياً: طرق المكافحة:

- \* استعمال المصائد الضوئية) عبارة عن مصدر ضوئي على ارتفاع 2 م ويوجد بأسفله سطح لاصق ومادة سامة) حيث تنجذب الحشرات الكاملة ليلاً للضوء. وخاصة في مواسم النشاط. استخدام المصائد الملونة (و هي عبارة عن أطباق كبيرة من البلاستيك الأزرق أو الأخضر تحتوي على زيوت وشحوم رخيصة الثمن مضافاً إليها مادة سامة) كطعم سام للحشرات البالغة.
- \* وضع مزيج بوردو او كبريتات النحاس بشكل دائرة حول جذع النخلة منعاً لانتقال اليرقات تحت سطح التربة الى الأشجار السليمة.
- \* استعمال المواد الكيميائية .

## 4. حفارات سعف النخيل *Phonopate frontalis*

### Fahraeus

تتبع فصيلة Bostrichidae التابعة لرتبة غمدية الأجنحة Coleoptera . وتعرف هذه الحشرات أيضاً باسم ثاقبة العراجين أو ثاقبة جريد النخيل . وتعتبر هذه الحشرة من آفات النخيل



الثانوية، وتصيب السعف على الأشجار والحديث القطع والجاف والمصنع، كذلك لوحظ إصابتها لساق النخلة و بجانب هذا فإنها تصيب ساق النخلة وكل من أشجار الرمان والعنب والماتجو. وتعتبر كلا من اليرقات والخنافس أطوار ضارة لهذه الآفة. حيث تهاجم جريد السعف الأخضر في منطقة العرق الوسطي وتحفر فيه أنفاقاً مائلة. وتسبب هذه الإصابة خروج مادة صمغية عند فتحة دخول الخنافس. وتؤدي الإصابة بهذه الآفة إلى كسر السعف المصاب أو

## أولا : تبعا لطريقة الإصابة

### ملحق (1)

#### الآفات الماصة للعصارة

تتبع كل هذه الآفات رتبة متجانسه الأجنحة (Homoptera) و هي تتغذى عن طريق امتصاص العصارة الخلوية للخيل مما يضعفه و يسهل من إصابته بالأمراض و من أهم هذه الآفات: بق الحمضيات (الموالج) الدقيقي *Planococcus citri*، دوباس الخيل (المتق) *Ommatissus lybicus*، حشرة الخيل القشرية *Parlatoria blanchardi* بارلتوريا

| م  | النوع                                | الاسم العربي                      | الفصيلة       | الرتبة     |
|----|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------|------------|
| 5  | <i>Oryctes monoceros</i> Olivier     | حفار عنوق الخيل                   | Scarabaeida e | Coleoptera |
| 6  | <i>Oryctes sahariensis</i> De Mire   | حفار عنوق الخيل                   | Scarabaeida e | Coleoptera |
| 7  | <i>Oryctes elegans</i> Prell         | حفار عنوق الخيل                   | Scarabaeida e | Coleoptera |
| 8  | <i>Jebusea hamerschmidtii</i> Reiche | حفار ساق الخيل نو القسرون العنوية | Cerambycidae  | Coleoptera |
| 9  | <i>Phonopate frontalis</i> Fährueus  | حفار سقف الخيل                    | Bostrychida e | Coleoptera |
| 10 | <i>Coccotrypes dactyliperda</i> (F.) | خنافس ثواته الصر                  | Scolytidae    | Coleoptera |

### ملحق (3)

#### الحشرات التي تصيب الثمار

و هذه الآفات تصيب الثمار سواء الموجودة على الخيل او الجافة و المخزولة.

| م  | النوع  | الاسم العربي                    | الفصيلة       | الرتبة      |
|----|--|---------------------------------|---------------|-------------|
| 1  | <i>Cadra (Ephestia) spp.</i>                     | بودة التمر / بودة بلسج الواحش   | Pyralidae     | Lepidoptera |
| 2  | <i>Carpophilus spp.</i>                          | خنافس الثمار الجافة             | Nitidulidae e | Coleoptera  |
| 3  | <i>Carpophilus hemipterus</i> (Linnaeus)         | خنافس الثمار الجافة ذات البقعين | Nitidulidae e | Coleoptera  |
| 4  | <i>Cryptolestes ferrugineus</i> (Stephens)       | خنافس الحبوب السعدنية الحمراء   | Cucujidae     | Coleoptera  |
| 5  | <i>Coccotrypes dactyliperda</i>                  | خنافس ثواته البليح              |               | Coleoptera  |
| 6  | <i>Ectomyelois (Myelois) ceratoniae</i> Zeller   | بودة ثمار الحبوب                | Pyralidae     | Lepidoptera |
| 7  | <i>Ephestia dowsoniella</i> (Richard & Thompson) | فرائسة داوسونيللا               | Pyralidae     | Lepidoptera |
| 8  | <i>Haptoncus luteolus</i> (Erichson)             | خنافس اللثديوليد الصغراء        | Nitidulidae e | Coleoptera  |
| 9  | <i>Lasioderma serricorne</i> (Fabricius)         | خنافس السجائر                   | Anobiidae     | Coleoptera  |
| 10 | <i>Oryzaephilus surinamensis</i> (Linnaeus)      | خنافس الحبوب ذات الصدر المنشاري | Silvanidae    | Coleoptera  |
| 11 | <i>Drosophila melanogaster</i> Meigen            | ذبابة الدروسوفيللا              | Drosophilidae | Diptera     |
| 12 | <i>Bactrocera dorsalis</i> (Hendel)              | ذبابة التفاحة الشرقية           | Tephritidae   | Diptera     |
| 13 | <i>Batrachedra amydraula</i> Meyer               | بودة التمر البحصفري (الحميرة)   | Pyralidae     | Lepidoptera |
| 14 | <i>Oligonychus afrasiaticus</i> (McGregor)       | عنكبوت الغبار                   | Tetranychidae | Acari       |
| 15 | <i>Vespa orientalis</i> L.                       | الدبور الاحمر                   | Vespidae      | Hymenoptera |

| م  | النوع  | الاسم العربي                           | الفصيلة            | الرتبة    |
|----|--|--|--------------------|-----------|
| 1  | <i>Aonidiella orientalis</i> (Newstead)          | الحشرة القشرية الشرقية/الصغراء         | Diaspididae        | Homoptera |
| 2  | <i>Asterolecanium phoenicis</i> (Ram. - Rao)     | الحشرة القشرية الطرية الخضراء          | Asterolecaniidae e | Homoptera |
| 3  | <i>Fiorinia phoenicis</i> Balachowsky            | حشرة الخيل الصر القشرية البنية المبطنة | Diaspididae        | Homoptera |
| 4  | <i>Maconellicoccus hirsutus</i> (Green)          | بق الهيسكن الدقيقي القزلي              | Pseudococcidae     | Homoptera |
| 5  | <i>Nipaecoccus viridis</i> (Newstead)            | البق الدقيقي الكروي                    | Pseudococcidae     | Homoptera |
| 6  | <i>Ommatissus lybicus</i> Bergevin               | دوباس الخيل (المتق)                    | Tropiduchidae      | Homoptera |
| 7  | <i>Platyleura arabica</i> Myers                  | حشرة السيكادا                          | Cicadidae          | Homoptera |
| 8  | <i>Parlatoria blanchardi</i> (Targioni-Tozzetti) | حشرة الخيل القشرية بارلتوريا           | Diaspididae        | Homoptera |
| 9  | <i>Peridius bimodatus</i> Emeljanov              | نطافيسات أوراق فسال الخيل              | Cixiidae           | Homoptera |
| 10 | <i>Phoenicoccus marlatti</i> (Ckll.)             | حشرة الخيل القشرية الحمراء (الشمعية)   | Diaspididae        | Homoptera |
| 11 | <i>Planococcus citri</i> Risso                   | بق الحمضيات (الموالج) الدقيقي          | Pseudococcidae     | Homoptera |

### ملحق (2)

#### الناخرات

و تتميز هذه الآفات بقدرتها الفائقة على نخر الخيل مما ينسب في موتها و هي أفة شديدة الخطورة و من أخطرها سوسة الخيل الحمراء أو ما يعرف باسم اينز الخيل بالإضافة إلى حفار عنوق الخيل. وتندرج جميعها تحت رتبة غمدية الأجنحة ( )

| م | النوع                                      | الاسم العربي       | الفصيلة        | الرتبة     |
|---|--|--------------------|----------------|------------|
| 1 | <i>Rhynchophorus ferrugineus</i> (Olivier) | سوسة الخيل الحمراء | Curculionidae  | Homoptera  |
| 2 | <i>Oryctes rhinoceros</i> (Linnaeus)       | خنافس وحيد القرن   | Scarabaeidae e | Coleoptera |
| 3 | <i>Oryctes nymman</i> Burmeister           | حفار عنوق الخيل    | Scarabaeidae e | Coleoptera |
| 4 | <i>Oryctes boux</i>                        | حفار عنوق          | Scarabaeidae   | Coleoptera |

|   |   |                        |                   |            |
|---|---|------------------------|-------------------|------------|
| 5 | <i>Oryctes elegans</i><br>Prell and             | حفار حنوق<br>النخيل    | Scarabaei<br>dae  | Coleoptera |
| 6 | <i>O. agamemnon</i><br>Arabicus                 | حفار حنوق<br>النخيل    | Scarabaei<br>dae  | Coleoptera |
| 7 | <i>O. boax</i> Fab.                             | حفار حنوق<br>النخيل    | Scarabaei<br>dae  | Coleoptera |
| 8 | <i>Rhynchophorus</i><br><i>ferrugineus</i> Oli. | سوسة النخيل<br>الحمراء | Curculioni<br>dae | Coleoptera |
| 9 | <i>Xyleborus</i><br><i>perforans</i> Woll.      | خنفساء التلف           |                   | Coleoptera |

## الحشرات التي تصيب التمور المخزونة

| م | النوع   | الاسم العربي               | الفصيلة           | الرتبة          |
|---|---|----------------------------|-------------------|-----------------|
| 1 | <i>Oilgorychus</i><br><i>afraziaticus</i> (Mc<br>Gregor | حلم (عكوبات)<br>الغبار     | Tetranych<br>idae | Acari           |
| 2 | <i>Ephestia cautella</i><br>Walker                      | عثة التين (بودة<br>المخزن) | Pyralidae         | Lepidopt<br>era |
| 3 | <i>Ephestia calidella</i><br>Guncce                     | عثة الزبيب<br>الأسود       | Pyralidae         | Lepidopt<br>era |
| 4 | <i>Ephestia</i><br><i>figulitella</i><br>Gregson        | عثة العنب                  | Pyralidae         | Lepidopt<br>era |
| 5 | <i>Oryzaephilus</i><br><i>surinamensis</i> L.           | خنفساء الجيوب<br>الفلشارية | Silvanida<br>e    | Coleopter<br>a  |
| 6 | <i>Carpophilus</i><br><i>dimidiatus</i> (Fab)           | خنفساء التمار<br>العظيمة   | Nitidulid<br>ae   | Coleopter<br>a  |
| 7 | <i>Tribolium</i><br><i>confusum</i> Duval               | خنفساء النقيق<br>المتشابهة |                   | Coleopter<br>a  |

## مراجع

الأحمدي، أحمد زياد ويوسف ناصر التريهم. (1417هـ).  
أفات نخيل البلح الحضرية والحيوانية. الكتيب الإرشادي  
للنخيل والتمور. (الطبعة الثانية). مركز الإرشاد الزراعي،  
كلية الزراعة، جامعة الملك سعود، المملكة العربية  
السعودية. صفحة 111-140.

الجري، محمد (1991). أمراض النخيل والتمور في الشرق  
الأدنى وشمال أفريقيا. منظمة الأغذية والزراعة لهيئة الأمم  
المتحدة. 160 صفحة

الحيدري، حيدر صالح وعماد محمد ذياب الحفيظ (1986).  
أفات النخيل والتمور المفصلية في الشرق الأدنى وشمال  
أفريقيا. المشروع الإقليمي لبحوث النخيل والتمور في الشرق  
الأدنى وشمال أفريقيا. منظمة الأغذية والزراعة الدولية.  
صفحة 40-41

الدورة التدريبية حول مكافحة المتكاملة لأفات وأمراض  
النخيل، (1999). جامعة الملك فيصل. المملكة العربية  
السعودية

عبدالمجيد، محمد إبراهيم، زيدان هندي عبدالمجيد وجميل  
برهان السعدني. (1996م). آفات النخيل والتمور في العالم  
العربي. المكتبة الأكاديمية، القاهرة، جمهورية مصر  
العربية. 320 صفحة

## ثانياً : تبعاً لمكان الإصابة ملحق (4) الحشرات التي تصيب الثمار و الطلع

| م | النوع   | الاسم العربي               | الفصيلة           | الرتبة          |
|---|---|----------------------------|-------------------|-----------------|
| 1 | <i>Derelomus</i> sp                             | سوسة طلع<br>النخيل         | Curculioni<br>dae | Coleopter<br>a  |
| 2 | <i>Botrachedra</i><br><i>amydraula</i> Meyr.    | بودة البلح<br>الصعري       | Pyralidae         | Lepidopt<br>era |
| 3 | <i>Arenipses sabella</i><br>ampsm               | بودة البلح<br>الكروي       | Pyralidae         | Lepidopt<br>era |
| 4 | <i>Cadra cautella</i><br>Walk                   | بودة بلح<br>الواحات        | Pyralidae         | Lepidopt<br>era |
| 5 | <i>Plodia</i><br><i>interpunctella</i><br>Hub.  | بودة النقيق<br>الهندية     | Pyralidae         | Lepidopt<br>era |
| 6 | <i>Virachola livia</i><br>Klug                  | ابوتفبق<br>الرحمان         | Lucaenidae        | Lepidopt<br>era |
| 7 | <i>Oryzaephilus</i><br><i>surinamensis</i> Lin. | سوسة<br>الجيوب<br>المخزونة | Curculioni<br>dae | Coleopter<br>a  |
| 8 | <i>Coccotrypes</i><br><i>dactyliperda</i> Fab.  | خنفساء نوي<br>البلح        | Scolytidae        | Coleopter<br>a  |
| 9 | <i>Vespa orientalis</i><br>F.                   | نبور الأحمر                | Vespidae          | Hymenop<br>tera |

## الحشرات التي تصيب السعف و العراجين

| م | النوع  | الاسم<br>العربي                     | الفصيلة             | الرتبة     |
|---|--|-------------------------------------|---------------------|------------|
| 1 | <i>Phonapate</i><br><i>frontalis</i> sub                     | حفار سعف<br>النخيل                  | Bostrychid<br>ae    | Coleoptera |
| 2 | <i>Parlatoria</i><br><i>blanchardii</i><br>Targ.             | حشرة النخيل<br>التشوية<br>بارلتوريا | Diaspididae         | Homoptera  |
| 3 | <i>Maconellicocce</i><br><i>us hirsutus</i><br>Green         | القنقبي<br>القرظلي                  | Pseudococce<br>idae | Homoptera  |
| 4 | <i>Ommatissus</i><br><i>binotatus</i><br>lybicus De<br>Berg. | نوبلس النخيل                        | Tropiduchi<br>dae   | Homoptera  |
| 5 | <i>Schistocerca</i><br><i>gergaria</i><br>Forskall           | جراد<br>المسحراوي                   | Acrididae           | Orthoptera |

## الحشرات التي تصيب الجذور و جذع النخيل

| م | النوع   | الاسم العربي                               | الفصيلة            | الرتبة     |
|---|---|--|--------------------|------------|
| 1 | <i>Microcerotermes</i><br><i>diversus</i> (Silv.) | النمل الأبيض                               |                    | Isoptera   |
| 2 | <i>Microtermes</i><br><i>najdensis</i> Harris     | النمل الأبيض                               |                    | Isoptera   |
| 3 | <i>Gryllotalpa</i><br><i>gryllotalpa</i> L.       | كرب النحر<br>(الحفار)                      | Gryllotalpi<br>dae | Orthoptera |
| 4 | <i>Pseudophilus</i><br><i>testaceus</i> Guh.      | حفار سقق<br>النخيل نو<br>القرون<br>الطويلة | Cerambyci<br>dae   | Coleoptera |

## BIOSECURITY

**Understanding the Australian approach to quarantine and biosecurity (End)****2.2.1 Roles and responsibilities within the Department**

The Australian Government Department of Agriculture, Fisheries and Forestry is responsible for the Australian Government's animal and plant biosecurity policy development and the establishment of risk management measures. The Secretary of the Department is appointed as the Director of Animal and Plant Quarantine under the Quarantine Act 1908 (the Act). There are three groups within the Department primarily responsible for biosecurity and quarantine policy development and implementation:

- Biosecurity Australia conducts risk analyses, including IRAs, and develops recommendations for biosecurity policy as well as providing quarantine advice to the Director of Animal and Plant Quarantine and AQIS
- AQIS develops operational procedures, makes a range of quarantine decisions under the Act (including import permit decisions under delegation from the Director of Animal and Plant Quarantine) and delivers quarantine services and
- Product Integrity, Animal and Plant Health Division (PIAPH) coordinates pest and disease preparedness, emergency responses and liaison on inter- and intra-state quarantine arrangements for the Australian Government, in conjunction with Australia's state and territory governments.

**2.2.2 Roles and responsibilities of other government agencies**

State and territory governments play a vital role in the quarantine continuum. Biosecurity

Australia and PIAPH work in partnership with state and territory governments to address regional differences in pest and disease status and risk within Australia, and develop appropriate sanitary and phytosanitary measures to account for those differences. Australia's partnership approach to quarantine is supported by a formal Memorandum of Understanding that provides for consultation between the Australian Government and the state and territory governments. Depending on the nature of the good being imported or proposed for importation, Biosecurity Australia may consult other Australian Government authorities or agencies in developing its recommendations and providing advice.

As well as a Director of Animal and Plant Quarantine, the

Act provides for a Director of Human Quarantine. The Australian Government Department of Health and Ageing is responsible for human health aspects of quarantine and Australia's Chief Medical Officer within that Department holds the position of Director of Human Quarantine. Biosecurity Australia may, where appropriate, consult with that Department on relevant matters that may have implications for human health.

The Act also requires the Director of Animal and Plant Quarantine, before making certain decisions, to request advice from the Environment Minister and to take the advice into account when making those decisions. The Australian Government Department of the Environment and Water

Resources (DEW) is responsible under the Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999 for assessing the environmental impact associated with proposals to import live species. Anyone proposing to import such material should contact DEW directly for further information.

When undertaking risk analyses, Biosecurity Australia consults with DEW about environmental issues and may use or refer to DEW's assessment.

**Biosecurity framework****2.3 Australian quarantine legislation**

The Australian quarantine system is supported by Commonwealth, state and territory quarantine laws. Under the Australian Constitution, the Commonwealth Government does not have exclusive power to make laws in relation to quarantine, and as a result, Commonwealth and state quarantine laws can co-exist.

Commonwealth quarantine laws are contained in the Quarantine Act 1908 and subordinate legislation including the Quarantine Regulations 2000, the Quarantine Proclamation 1998, the Quarantine (Cocos Islands) Proclamation 2004 and the Quarantine (Christmas Island) Proclamation 2004. The quarantine proclamations identify goods which cannot be imported into Australia, the Cocos Islands or Christmas Island unless the Director of Animal and Plant Quarantine or delegate grants an import permit or unless they comply with other conditions specified in the proclamations.

Section 70 of the Quarantine Proclamation 1998, section 34 of the Quarantine (Cocos Islands) Proclamation 2004

and section 34 of the Quarantine (Christmas Island) Proclamation 2004 specify the things a Director of Animal and Plant Quarantine must take into account when deciding whether to grant a permit. In particular, a Director of Animal and Plant Quarantine (or delegate):

- must consider the level of quarantine risk if the permit were granted, and
- must consider whether, if the permit were granted, the imposition of conditions would be necessary to limit the level of quarantine risk to one that is acceptably low, and
- for a permit to import a seed of a plant that was produced by genetic manipulation, must take into account any risk assessment prepared, and any decision made, in relation to the seed under the Gene Technology Act, and
- may take into account anything else that he or she knows is relevant.

The level of quarantine risk is defined in section 5D of the Quarantine Act 1908.

The definition is as follows: reference in this Act to a level of quarantine risk is a reference to:

(a) the probability of:

- a disease or pest being introduced, established or spread in Australia, the Cocos Islands or Christmas Island; and
- the disease or pest causing harm to human beings, animals, plants, other aspects of the environment, or economic activities; and

(b) the probable extent of the harm.

The Quarantine Regulations 2000 were amended in 2007 to regulate key steps of the import risk analysis process. The Regulations:

- define both a standard and an expanded IRA
- identify certain steps which must be included in each type of IRA
- specify time limits for certain steps and overall timeframes for the completion of IRAs (up to 24 months for a standard IRA and up to 30 months for an expanded IRA)
- specify publication requirements
- make provision for termination of an IRA
- allow for a partially completed risk analysis to be completed as an IRA under the Regulations.

The Regulations are available at [www.comlaw.gov.au](http://www.comlaw.gov.au).

## Biosecurity framework

### 2.4 International agreements and standards

The process set out in this Handbook is consistent with

Australia's international obligations under the SPS Agreement. It also takes into account relevant international standards on risk assessment developed under the International Plant Protection Convention (IPPC) and by the World Organisation for Animal Health (OIE).

Australia bases its national risk management measures on international standards, where they exist and when they achieve Australia's ALOP. Otherwise, Australia exercises its right under the SPS Agreement to apply science-based sanitary and phytosanitary measures that are not more trade restrictive than required to achieve Australia's ALOP.

#### 2.4.1 Notification obligations

Under the transparency provisions of the SPS Agreement (Article 7 and Annex B), WTO Members are required, among other things, to notify other members of proposed sanitary or Phytosanitary regulations, or changes to existing regulations, that are not substantially the same as the content of an international standard and that may have a significant effect on trade of other WTO Members.

#### 2.5 Risk analysis

Within Australia's quarantine framework, the Australian Government uses risk analyses to assist it in considering the level of quarantine risk that may be associated with the importation or proposed importation of animals, plants or other goods. In conducting a risk analysis, Biosecurity Australia:

- identifies the pests and diseases of quarantine concern that may be carried by the good
- assesses the likelihood that an identified pest or disease or pest would enter, establish or spread, and
- assesses the probable extent of the harm that would result. If the assessed level of quarantine risk exceeds Australia's ALOP, Biosecurity Australia will consider whether there are any risk management measures that will reduce quarantine risk to achieve the ALOP. If there are no risk management measures that reduce the risk to that level, trade will not be allowed.

Risk analyses may be carried out by Biosecurity Australia's specialists, but may also involve relevant experts from state and territory agencies, the Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (CSIRO), universities and industry to access the technical expertise needed for a particular analysis.

Risk analyses are conducted across a spectrum of scienti-

fic complexity and available scientific information. An IRA is a type of risk analysis with key steps regulated under the Quarantine Regulations 2000. Biosecurity Australia's assessment of risk may also take the form of a non-regulated analysis of existing policy or technical advice to AQIS. Further information on the types of risk analysis is provided in section 3.3.

## Managing import proposals

### 3. Managing import proposals

#### 3.1 The import proposal

An 'import proposal' is a generic term used to describe a proposal to bring into Australia plants, animals or other goods not imported previously, or not imported previously from the country or region concerned. An import proposal is usually provided to Biosecurity Australia by exporting country authorities, agencies or individual exporters requesting market access. An import permit application received by AQIS for a good which has not been imported previously, or not imported previously from the country or region concerned, may be referred to Biosecurity Australia and lead to an import proposal.

#### 3.2 Requirements for import proposals

Regardless of the origin of an import proposal, it must be in writing.

While there is no standard form for import proposals, a proposal should provide relevant scientific and other information to the extent that it is available. This information may be provided by the person or agency proposing the import (the proposer), the national Competent Authority of the exporting country, or may be available to Biosecurity Australia through scientific literature or other sources. The required information may include, but is not limited to, distribution records of pests associated with particular plants, or information on the incidence of animal diseases or treatments used on the goods.

A proposal will not be considered valid until relevant information is available to Biosecurity Australia. More information is at Annex 6. Biosecurity Australia will examine the completeness of the documentation and inform the proposer of any deficiencies.

#### 3.3 Determining the need for, and type of, risk analysis

After receiving an import proposal, Biosecurity Australia will consider whether a new risk analysis is required and,

if so, whether there is sufficient information to proceed. If the required information is not available, special surveys and monitoring may be needed. Without all relevant information, it may not be possible for a risk analysis to be considered for Biosecurity Australia's work program.

A risk analysis may also be undertaken when the risk profile of existing trade in a good, or of a pest or disease has changed or may change. Such a risk analysis is usually initiated within the Department.

Where a risk analysis is required, the Chief Executive of Biosecurity Australia will determine if it should be conducted as an import risk analysis with key steps regulated under the Quarantine Regulations 2000. The criteria for conducting an IRA are outlined in section 4.1. A risk analysis which does not meet the criteria for an IRA will be undertaken as a non-regulated analysis of existing policy. Import Risk Analysis Handbook 2007

## Managing import proposals

### 3.4 Assigning priority to import proposals

The Import Market Access Advisory Group (IMAAG) is a high-level group within the Department. It is responsible for assigning priority to import proposals and monitoring progress of risk analyses undertaken by Biosecurity Australia.

The IMAAG's advice to Biosecurity Australia on the priority of import proposals will be publicly available on the Department's website. The IMAAG's terms of reference are at Annex 4.

### 3.5 Biosecurity Australia's work program

Biosecurity Australia's Chief Executive determines the agency's work program. In doing so, the Chief Executive takes into account the priorities assigned to import proposals by the IMAAG, Biosecurity Australia's available expertise and the resources necessary to conduct any risk analysis. Biosecurity Australia's work program is published on its website.

*Dr Conall O'Connell*

*Secretary Department of Agriculture, Fisheries and Forestry*

*John Cahill*

*Chief Executive Biosecurity Australia*

## Appui à la Mise en Œuvre du Projet PAN-SPSO dans les Communautés Economiques Régionales

- Volet Phytosanitaire - Libreville- Gabon, du 06 au 15 Juillet 2009

La mission fait suite à la mise à disposition récente des fonds du projet PAN-SPSO (Participation des Nations Africaines aux Réunions Africaines des Organisations chargées de fixer les Normes Sanitaires et Phytosanitaires) au CPI et constitue la toute première activité du programme arrêté pour la période de juillet à décembre 2009.

### I- LE CONTEXTE DE LA MISSION

Il s'est agi pour le CPI de prendre contact avec la CEEAC dans la mise en œuvre du programme PAN-SPSO.

Selon les termes de référence dudit programme, les activités techniques sont mises en œuvre au niveau des pays par les CER et coordonnées sur le plan continental par les Bureaux Techniques de l'Union Africaine (CPI pour les aspects phytosanitaires et IBAR pour l'aspect zoosanitaire).

### II- LE BUT DE LA MISSION

La mission consistait à aller se rendre compte de :

- l'effectivité de la disponibilité des fonds du projet à la CEEAC,
- Rappeler aux pays de la CEEAC l'organisation du 28 au 30 juillet 2009 à Nairobi de la tenue de la 4ème session de formation sur les projets de Normes Internationales des Mesures Phytosanitaires (4th ISPM) ;
- Discuter avec les Responsables de la CEEAC d'autres programmes de l'Union Africaine concernant le renforcement des capacités phytosanitaires de la région et le programme PDDAA (Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine) du NEPAD.

### III- LES PERSONNES RENCONTREES

La mission a rencontré :

- 1- Le Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération, de la Francophonie chargé de l'Intégration Régionale
- 2- Le Chef de Division de l'Union Africaine au Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération, de la Francophonie chargé de l'Intégration Régionale
- 3- Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire, de l'Elevage et du Développement Rural.
- 4- Le Ministre de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire, de l'Elevage et du Développement Rural
- 5- Le Chef de Département de l'Agriculture à la CEEAC
- 6- Le Secrétaire Général de la CEEAC

### IV- LE DEROULEMENT DE LA MISSION

Elle a débuté par une visite de courtoisie dès l'arrivée à Libreville au Ministère des Affaires Etrangères de la Coopération, de la Francophonie chargé de l'intégration Régionale et la présentation des mobiles du déplacement tels que consigné dans l'ordre de mission.

Au cours de l'audience accordée, la mission a profité pour féliciter le Gabon à travers son Ministère des Affaires Etrangères pour la diligence accordée à la confirmation de la nomination d'un expert faisant partie du groupe africain chargé d'aider à la mise en place d'une stratégie africaine pour des mesures phytosanitaires, programme financé par STDF (Standard Trade and Development Fund)

Après cette visite de courtoisie et des civilités présentées au Chef de Division du département de l'UA, la mission s'est rendue en 2ème étape au Ministère de l'Agriculture, de la Sécurité Alimentaire, de l'Elevage et

du Développement Rural. Au cours de cette visite, la mission s'est appesantie sur la nécessité par le Gabon de se conformer aux exigences de la Convention Internationale de la Protection des Végétaux (CIPV) à laquelle il vient d'adhérer.

A cet effet, le CPI se tient à la disposition du Gouvernement gabonais pour l'aider à réviser les textes organiques actuels en la matière, tout comme elle a proposé au Ministère de l'Agriculture de trouver l'opportunité de mettre en place une cellule SPS devant travailler en collaboration avec les Ministères du Commerce et des Finances (Douane). La mission a profité pour renouveler l'invitation faite à l'ONPV du Gabon à participer à la 4ème ISPM qui aura lieu à Nairobi du 28 au 30 juillet 2009.

Après cette étape entrecoupée par les visites sur le terrain organisées par le Ministre en personne et relatives à l'avancement du Programme National de Sécurité Alimentaire au Gabon (PNSA), la mission s'est rendue au Siège de la CEEAC.

Au cours de cette dernière étape et le point d'orgue de la visite au Gabon, la mission a passé en revue les attentes du projet PAN-SPSO au niveau de la CEEAC.

A cet effet, la mission a rappelé les termes du programme, les devoirs des CER par rapport à ce projet et la nécessité d'une programmation sensée des activités techniques tenant compte des capacités techniques et institutionnelles de chacun de ses pays membres.

Il faudra pour cela et dans un futur proche, assoire un programme de nivellement par la base regroupant les formations, les appuis institutionnels. Et la mission a profité pour se rendre compte que le contrat unissant la CEEAC au programme PAN-SPSO a été rédigé et envoyé au Conseil Juridique de l'Union Africaine et la mise à disposition des fonds attend pour le moment sa signature.

Enfin, la mission a invité le Chef de département de

l'Agriculture de la CEEAC à prendre part au 4ème ISPM qui se tiendra à Nairobi du 28 au 30 juillet 2009 et dont la lettre d'invitation a été envoyée par voie officielle.

### VII- LES FAIBLESSES ET LES ATOUTS DE LA REGION

Les faiblesses de la région sont :

- 1- Absence d'une réglementation phytosanitaire commune au niveau de la région
- 2- Très peu de ressources humaines en matière phytosanitaire
- 3- Les ONPV exsangues et délabrées, la plupart des pays de la région sortant à peine des conflits
- 4- Le retard pour adapter l'initiative CPAC à toute la région CEEAC

Comme atouts :

La grande volonté politique d'intégrer toutes les organisations sous régionales à savoir COMIFAC (Comité des Forêts de l'Afrique Centrale), CEDEVIRHA (Comité Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques), le COREP (Comité Régional de Pêche dans le Golf de Guinée) et le CPAC (Comité des Pesticides d'Afrique Centrale). Cette intégration constitue d'ailleurs l'un des piliers du programme PDDAA (Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine) du NEPAD.

C'est sur cette dernière note optimiste que la mission estime que la sous région est en droit d'espérer au décollage très éminent de son économie rurale et de son agriculture ; mission conduite par le Directeur de l'UA/CPI.

### ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS SUR L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE DE LA PARTICIPATION DES NATIONS AFRICAINES AUX ACTIVITES DU COMITE SPS DE L'OMC ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES CHARGES DE L'EVALUATION DES NORMES.

Bamako Mali 20 -23 Juillet 2009.

Nana Sani Flaubert  
Ingenieur-Agronome - Phytopathologiste  
Assistant au Secrétaire Scientifique Principal Phytopathologiste



Du 20 au 23 Juillet 2009 se sont tenus dans la salle de Conférence de UA-IBAR Bamako, les travaux de l'Atelier de formation des formateurs sur l'amélioration de l'efficacité de la participation des nations africaines aux activités du comité SPS de l'OMC et des organisations internationales chargées de l'évaluation des normes. Cet atelier a été organisé par le Projet PANSPSO en collaboration avec l'AU-IAPSC. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Dr. LOKO Oumou SANGARE, Coordinatrice Régionale de l'UA / IBAR Pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'atelier a réuni 31 participants de huit pays (Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Cote d'Ivoire,

Madagascar, Mali, Niger, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal) ; les Organisations Internationales (CEN-SAD, ECOWAS, AU-IAPSC, AU-IBAR, EISMV, FAO/OMS, OIE, UMOEA, OMC) et quatre Experts Internationaux. Après avoir examiné le programme de l'atelier il a été adopté avec une légère modification.

L'atelier avait pour objectif de :

- former les formateurs en SPS afin de développer la capacité de poursuivre cette même formation par ceux formés au niveau des régions puis des différentes Nations ACP en Afrique en matière SPS à travers les Communautés Economiques Régionales ;

- faciliter la participation effective des pays africains aux activités de l'OIE, de la CIPV et de la CCA pendant la formulation des normes internationales sur la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et la protection des végétaux.

## I- OUVERTURE DE L'ATELIER

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les interventions de Dr. Abdoulaye Nyan de l'OIE/Afrique et Mme Fall de la Division de l'OMC qui ont insisté sur la prise en compte des intérêts de l'Afrique dans la formulation des normes et aussi lors de l'intervention à l'OMC et enfin le discours d'ouverture de Dr. LOKO Oumou SANGARE, Coordinatrice Régionale de l'UA/IBAR Pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Dans son discours, Dr. LOKO a souhaité la bienvenue aux Experts Internationaux et aux participants à l'atelier de Bamako et a remercié le Chef de projet PANSPSO et les partenaires techniques et financiers qui ont accompagné AU-IBAR/ AU-IAPSC dans la réalisation de cet atelier, à savoir l'Union Européenne et la Commission de l'Union Africaine. Elle a fait remarquer que cet atelier s'inscrit dans le cadre du renforcement des capacités des pays ACP du continent en matière des normes Sanitaires et Phytosanitaires. Ainsi a-t-elle indiqué que le présent atelier fait suite à celui organisé du 13 au 16 juillet 2009 à Nairobi au Kenya pour les formateurs en langue anglaise visant à mieux outiller les parties prenantes en vue de former d'autres participants lors des prochains ateliers régionaux et nationaux. Avant de déclarer ouverts les travaux de l'atelier, Dr. LOKO a invité les participants à procéder à une bonne maîtrise des connaissances qui leurs seront dispensées par les experts. Une suspension des travaux est intervenue pour permettre aux officiels de se retirer.

## II- DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux ont porté principalement sur les thèmes, ci-après :

- La Présentation du projet PANPSO ;
- L'Organisation Mondiale du Commerce : une vue d'ensemble de l'OMC et une introduction de l'accord SPS (Le Commerce international et l'accord SPS ; Le Comité SPS et Sources d'information sur les questions SPS);
- Les Organisations Internationales de Normalisation - les trois sœurs (CIPV, Codex et OIE).
- Les Travaux en groupes spécifiques avec l'OIE, CIPV et le Codex ;
- L'Etablissement et fonctions des mécanismes de coordination dans le domaine SPS aux niveaux national et régional ;
- Le renforcement des capacités en ce qui concerne l'aptitude à faire des exposés et à négocier ;
- Les Recommandations ;
- La cérémonie de Clôture.

## III- PRÉSENTATION DU PROJET PANSPSO

Dr. Raphaël Coly, Coordonnateur du projet PANSPSO, a présenté l'objectif dudit projet qui est de faciliter la participation effective des pays africains aux activités de l'OIE, de la CIPV et de la CCA pendant la formulation des normes internationales sur la sécurité sanitaire des aliments, la santé animale et la protection des végétaux. Il a rappelé que le projet a été lancé en Mai 2008 et prendra fin en Novembre 2010 avec une possibilité d'être prolongé à cause de son démarrage tardif. Les 47 pays Africains ACP en sont les principaux bénéficiaires. Sa mise en œuvre est faite par les Communautés Economiques Régionales tels que COMESA, EAC, ECCAS, ECOWAS, CENSAD, IGAD, SADC.

Il a aussi présenté le contenu du projet relatif aux

principales activités qui sont : la formation d'experts SPS au niveau continental, régional, national ; l'appui aux CERs pour leur participation aux activités des OIN (statut d'observateur) ; l'appui à l'élaboration d'une position commune africaine ; l'appui à l'analyse et à la formulation de normes et de commentaires ; l'appui à la mise en place de comités SPS nationaux et régionaux (coordination inter thématique) ; la mise en place d'une base de données d'experts SPS ; l'échange d'expérience Sud - Sud et la base de données et plateforme d'échanges SPS.

### **IV- ORGANISATION MONDIAL DU COMMERCE : UNE VUE PANORAMIQUE DE L'OMC ET UNE INTRODUCTION DE L'ACCORD SPS. (Le Commerce international et l'accord SPS, le Comité SPS et Sources d'information sur les questions SPS).**

L'auteur a présenté les principes fondamentaux du système commercial de non discrimination, de l'amélioration de la prévisibilité, le soutien à un commerce libre, la promotion d'une compétition équitable, l'encouragement du développement et la réforme économique. D'après le contrat de l'OMC, les décisions sont arrêtées par consensus. De nos jours, 30 accords ont été négociés. Il existe le Statut des traités internationaux. Ainsi Les membres de l'OMC doivent modifier leurs politiques commerciales pour les mettre en règle avec leurs obligations auprès de l'OMC. Toutefois, lorsque les membres ne sont pas d'accord, les règles de l'OMC sont prioritaires. La structure de l'OMC a été discutée ainsi que les mesures non tarifaires, sans oublier l'accord de l'OMC sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC). Les principes de l'accord de l'OTC étant la non-discrimination, éviter la création d'obstacles inutiles au commerce, l'harmonisation technique, l'équivalence, la reconnaissance mutuelle et la transparence. Les négociations du Cycle d'Uruguay sur l'agriculture et les

dispositions clés de l'accord SPS ont été également développés et accompagnés des exercices.

L'accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (dont les points forts sont : la non discrimination, la justification scientifique, l'équivalence, la régionalisation, la transparence, l'assistance technique/ le traitement spécial et enfin la procédure de contrôle d'inspection et d'homologation) a été largement discuté.

L'autre sujet d'intérêt était le comité SPS, ses fonctions et son rôle. Il s'occupe de la mise en œuvre de l'accord SPS, de l'examen du respect de l'accord, des incidences potentielles sur le commerce et de la coopération avec les organisations à vocation technique. L'ensemble des 153 Membres de l'OMC, les gouvernements ayant le statut d'observateur (pays accédants) et des organisations intergouvernementales constituent les membres du Comité SPS. Le programme du Comité SPS est vaste et a été largement couvert. Il organise trois réunions régulières. Ce comité traite les problèmes de conservation des végétaux (27%), de l'innocuité des produits alimentaires (28%) de la santé des animaux (41%) et autres (4%).

Mme Marième Fall a également parlé de la transparence dont les éléments sont des obligations : notifier les projets de réglementation SPS ; publier les réglementations SPS ; servir de sources d'information pour fournir des réponses aux possibles questions. Au-delà des obligations il faut profiter de(s) notification(s). La notification est faite pour des raisons de clarté, de prévisibilité accrue ; d'obligations juridiques dans le cadre de l'accord SPS et des problèmes qui affectent l'accès aux marchés. Une réglementation nouvelle ou modifiée est notifiée ; une mesure différente de la norme internationale et une incidence notable sur le commerce, i.e. (effet de restriction ou de facilitation). Les mesures ordinaires sont notifiées avec un délai de

60 jours pour la présentation d'observations, mais celles d'urgence sont immédiates. Les addenda et corrigenda sont lus conjointement avec la notification initiale. Un addendum est utilisé pendant les changements dans le statut d'une réglementation. Pour les mesures SPS ou OTC, on notifie à la fois au titre de l'accord SPS et de l'accord OTC, lorsqu'une réglementation comprend à la fois des mesures SPS et des mesures OTC. Seule une autorité nationale (autorité du gouvernement central) responsable des notifications est habilitée à faire une notification. Cette autorité fait en sorte que les réglementations projetées soient publiées sans tarder pour permettre la présentation d'observations, notifie les autres pays par l'intermédiaire du Secrétariat, au moyen des formulaires de notification appropriés, fournit sur demande le texte des projets de réglementation et fait en sorte que les observations soient traitées correctement. Une publication des réglementations se fait avec un délai raisonnable de 6 mois ; sauf en cas d'urgence avant l'entrée en vigueur. Le point d'information répond à toutes les questions raisonnables posées par les membres intéressés et leur fournit la documentation y afférente. Il est utilisé pour recueillir/diffuser des renseignements sur les mesures SPS (Documents SPS, notifications SPS reçues qui pourraient affecter les exportations), informer d'autres services publics, le secteur privé et coordonner les observations sur les notifications des autres pays.

Les Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (FANDC), qui sont une initiative conjointe de la FAO, l'OIE, la Banque Mondiale, l'OMS et l'OMC ; dont les objectifs stratégiques sont d'accroître l'expertise et la capacité des pays en développement à analyser et à mettre en oeuvre les normes SPS et servir de vecteurs pour la coordination de la coopération technique liée aux normes SPS ont été largement développés.

### V- LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE NORMALISATION - LES TROIS SOEURS (CIPV, Codex et OIE).

Mme Selma H. Doyran du Programme Mixte FAO/OMS sur les Normes Alimentaires a fait une présentation sur la Commission du Codex Alimentarius, qui est une organisation intergouvernementale créée en 1962 par la FAO et l'OMS dont 180 pays dans le monde et la CE sont membres. Les observateurs sont les organisations internationales gouvernementales et les ONG : scientifiques, professionnels, commerce, consommateurs. Ses objectifs consistent à : protéger la santé du consommateur, assurer les pratiques loyales dans le commerce international des aliments et coordonner les travaux de normalisation au niveau international. La Commission du Codex Alimentarius se réunit tous les ans (depuis 2003 - précédemment tous les deux ans) à la FAO (Rome) ou à l'OMS (Genève), pour adopter de manière finale les normes et autres textes proposés par les Comités ainsi que les décisions générales concernant les travaux du Codex. L'Orientation générale est le Plan Stratégique 2008-2013. Les objectifs de ce plan stratégique sont de promouvoir des cadres réglementaires cohérents, favoriser la plus vaste et cohérente application possible des principes scientifiques et de l'analyse des risques, promouvoir la coopération entre le Codex et d'autres organisations internationales compétentes et encourager la participation maximale et efficace des membres. Les organes subsidiaires sont : le Comité exécutif, l'orientation générale du Codex, l'examen critique des travaux, 8 comités généraux, 17 comités par produits, 6 comités régionaux FAO/OMS et les Groupes intergouvernementaux spéciaux. Les Comités généraux sont nombreux et repartis dans le monde : Principes Généraux (France), Hygiène des aliments (USA), Résidus de Médicaments Vétérinaires (USA), Résidus de Pesticides (Chine), Additifs alimentaires (Chine),

Contaminants (Pays Bas), Systèmes d'inspection et de certification des importations et exportations des aliments (Australie), Méthodes d'analyse et d'échantillonnage (Hongrie), Etiquetage des aliments (Canada) et Nutrition et aliments diététiques et de régime (Allemagne). Les sujets généraux du codex sont pour le SPS l'Hygiène alimentaire, les Résidus de pesticides, les Résidus de médicaments vétérinaires et les Additifs / Contaminants. S'agissant des OTC on a la nutrition /aliments diététiques et de régimes et l'étiquetage des aliments. D'autres sujets généraux sont les Systèmes d'inspection/certification Import/Export et les Méthodes d'analyse et d'échantillonnage. A nos jours on a comme Normes codex en chiffre : 293 normes qui sont soit générales : additifs, contaminants, aliments irradiés, étiquetage ; soit spécifiques: fruits et légumes, céréales, poissons et produits de la pêche, graisses et huiles, aliments diététiques. On a également plus de 2000 LMRs pour plus de 200 pesticides ; Plus de 200 LMRs plus de 50 médicaments vétérinaires ; en suite 66 Codes d'usages (Principes généraux d'hygiène alimentaire) ; de nombreux autres Codes d'usage en matière d'hygiène et enfin 69 Directives sur différents sujets: étiquetage, inspection et certification, échantillonnage, hygiène alimentaire. Les normes Codex qui sont pour la sécurité et la qualité des aliments s'occupent de la définition des produits, des caractéristiques de composition et qualité des aliments, Additifs alimentaires et Contaminants, Hygiène, Etiquetage, Emballage et conditionnement, Méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

Pour ce qui est du Codex et SPS ; l'accord SPS invite les Etats à harmoniser leurs normes nationales avec les normes internationales, les normes et autres recommandations du Codex sont présumés être en accord avec les exigences de l'accord SPS et les réglementations nationales qui suivent les normes Codex répondent aux dispositions de l'accord SPS.

Les normes Codex sont la référence pour résoudre les différends dans le commerce international et la référence pour harmoniser les normes nationales sur la sécurité sanitaire des aliments au niveau international. Les Normes Codex et sécurité sanitaire des aliments concernent la contamination microbiologique et problèmes d'hygiène alimentaire, les résidus de pesticides, les additifs alimentaires, les contaminants et toxines, les médicaments vétérinaires et les irradiations des aliments. La participation au Codex est liée aux autres activités FAO/OMS sur la sécurité et la qualité des aliments, la mise en place et l'actualisation de la législation alimentaire nationale (Sécurité des aliments et protection de la santé des consommateurs et qualité, pratiques loyales dans le commerce, information des consommateurs) et la mise en place de systèmes efficaces de contrôle des aliments. L'assistance technique aide à faciliter la participation de toutes les autorités gouvernementales concernées et des secteurs intéressés (consommateurs, professionnels, commerce, recherche et technologie) et à utiliser au mieux les ressources disponibles pour renforcer les structures relatives à la sécurité sanitaire des aliments, y compris Codex : améliorer la coordination. L'autre point développé était l'information dans le cadre du Codex. L'Analyse des risques dans le cadre du Codex a été également développée.

S'agissant de la Convention International de Protection des Végétaux (CIPV) l'exposant a fait la présentation d'un guide. Son importance n'est plus à démontrer car tous les jours dans le monde, des fleurs, des fruits, des légumes, du bois et autres produits végétaux sont transportés pour être échangés sur les marchés locaux et internationaux. Les normes élaborées par la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux aident à réduire le risque de dissémination et d'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux associés à de tels mouvements. L'action commune et efficace de la CIPV

aide à prévenir la dissémination et l'introduction d'organismes nuisibles des végétaux et des produits végétaux, en vue de promouvoir l'adoption de mesures appropriées de lutte contre ces derniers. Mr. Bakak a insisté sur l'historique de la CIPV. Il y a 117 parties contractantes à la Convention internationale pour la protection des végétaux répartis à travers les sept régions de la FAO. La CIPV a toujours été un accord intergouvernemental important pour les pays intervenant dans le commerce des produits agricoles, horticoles ou sylvicoles. La Convention peut également fournir un cadre pour des mesures conçues pour protéger l'environnement naturel contre l'introduction d'espèces non indigènes. Le secrétariat de la CIPV s'assure que le principe de transparence de la convention est respectée en coordonnant l'échange d'informations entre les parties. A nos jours la CIPV a adopté 32 normes phytosanitaires. Ces normes internationales pour les mesures phytosanitaires couvrent des domaines très divers allant de thèmes conceptuels tels que les principes, jusqu'à des sujets pratiques comme la certification et la surveillance. Pour la procédure de fixation des normes, la proposition des normes est faite par les Organisations Nationales ou Régionales de Protection des Végétaux (ONPV, ORPV) ou le Secrétariat de la CIPV ou le Comité OMC-SPS. La décision sur les sujets à traiter et les priorités est faite par La Commission Intérimaire des Mesures Phytosanitaires (CIMP) ; et enfin la définition des spécifications des normes est faite par Le Comité des Normes. Toutefois, le premier projet de norme est reconnu par le Secrétariat de la CIPV. Il passe par plusieurs étapes. Ce premier projet de normes est envoyé au Comité des Normes qui l'étudie et l'envoie au Secrétariat de la CIPV. Le Secrétariat de la CIPV l'envoie aux pays pour consultation. Après cette consultation, il est envoyé au Comité des Normes qui l'examine avec tous les amendements et recommandations des pays et l'envoie ensuite au Secrétariat de la CIPV. Ce Secrétariat après examen l'envoie à son

tour à la CIMP pour adoption et envoi aux parties contractantes pour la mise en œuvre. La collecte et la diffusion d'informations constituent une partie majeure des activités de coopération de la convention. La majeure partie du travail de mise en œuvre de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux consiste à tenir des réunions: des réunions ouvertes à toutes les parties contractantes; des réunions spécifiques aux Organisations Régionales de Protection des Végétaux ou à des groupes d'experts ou aux comités; des réunions bilatérales entre les Organisations Nationales de Protection des Végétaux et les partenaires commerciaux. Les cycles des réunions sont nombreux. La plupart de ces réunions aboutissent à des accords par consensus sur les questions en discussion ou les options techniques. De tels résultats positifs sont rendus possibles uniquement grâce à l'esprit de coopération internationale qui est propre à la convention. La Convention Internationale de Protection des Végétaux propose une procédure de règlement des différends sur des bases techniques et transparentes. La CIPV encourage ses parties contractantes à trouver des voies pour résoudre tout différent par le dialogue informel ou la consultation formelle, la médiation ou l'arbitrage. Pour l'assistance technique, il existe un Programme de consultations techniques (Ateliers régionaux sur les projets de normes) et le personnel de la CIPV qui offre un soutien phytosanitaire aux programmes de coopération technique de la FAO (TCPs), Ateliers ad hoc (par ex. OMC, SPS) et programmes d'autres organisations internationales et régionales (par ex. IAEA etc.). L'Evaluation des Capacités Phytosanitaires (PCE) était le dernier point développé dans ce paragraphe.

Pour l'Organisation mondiale de la santé animale, une présentation a été faite sur : *la Structure, les objectifs, l'élaboration et l'actualisation des normes de l'OIE* Par Dr. Mara Gonzalez. Les objectifs historiques et nouveaux (actuels) de l'OIE sont : garantir la

transparence de la situation des maladies animales dans le monde ; collecter, analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire ; garantir la sécurité du commerce mondial en élaborant des normes sanitaires pour les échanges internationaux des animaux ; expertiser et stimuler la solidarité internationale pour contrôler les maladies animales ; promouvoir le cadre juridique et les ressources des Services Vétérinaires ; mieux garantir la sécurité sanitaire des aliments et promouvoir le bien-être animal en utilisant une approche scientifique. Sa mission est d'améliorer la santé et le bien-être des animaux partout dans le monde quelles que soient les pratiques culturelles ou la situation économique des pays, des hommes et des femmes de notre planète. L'OIE a 174 membres dont : Amériques 29, Afrique 51, Europe 53, Moyen-Orient 20, Asie 34. Certains Membres appartiennent à plus d'une région. Sa structure et son comité international ont été décrits. La participation des membres à l'élaboration et l'actualisation des normes de l'OIE, son quatrième plan stratégique et d'autres nouveaux plans stratégiques ont été examinés. L'analyse des risques sanitaires a 4 volets (l'identification du danger, l'appréciation du risque, la gestion du risque et la communication relative au risque), qu'il serait important de connaître. Le dernier point développé dans ce paragraphe concernait l'Equivalence, le Zonage, la Compartimentation. Le Système et la base de données mondiales d'information zoonositaire (WAHIS & WAHID) ont clôturé la section.

### VI. ETABLISSEMENT ET FONCTIONS DES MECANISMES DE COORDINATION DANS LE DOMAINE SPS AUX NIVEAUX NATIONAL ET REGIONAL

Les participants ont été divisés en trois sous groupes de travail (OIE, CIPV et Codex) afin de répondre à un certain nombre de questionnaires. Les questions recueillies étaient relatives aux : parcours profession-

nel, le rôle des services vétérinaires ou CIPV, ou Codex, le rôle des Communautés Economiques Régionales.

Pour ce qui est de l'information dans le cadre du Codex, le groupe a été instruit sur les différents documents concernés tels que l'Information sur les normes et autres textes du Codex finalisés, les documents de travail utilisés dans le développement des normes Codex : la procédure d'élaboration, la listes de distribution électronique Codex aux points de contact du Codex et aux organisations internationales (observateurs), et le site web du Codex. Les membres de ce groupe étaient composés du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali et Sénégal et des institutions internationales telles que la CEN-SAD, UEMOA, CPI/UA, EISMV, FAO/OMS (Codex). Ils ont largement répondu aux questions relatives à la participation au niveau international, activités Codex au niveau national, sécurité sanitaire des aliments au niveau national (législation alimentaire - contrôle des aliments). Le groupe de la CIPV a tout simplement examiné la procédure de fixation des normes CIPV et l'analyse des risques phytosanitaires. L'équipe de OIE a examiné les procédures de l'analyse des risques et répondu aux questions de parcours professionnel, le rôle des services vétérinaires, enfin le rôle des Communautés Economiques Régionales.

### VII. AMELIORATION DES COMPETENCES RELATIVES A L'APTITUDE A FAIRE DES EXPOSES ET A NEGOCIER

La maîtrise des techniques de PowerPoint, de prise de parole et de négociation ont été largement développés par le présentateur. Il est important selon les techniques de prise de parole de Brod de toujours rendre le discours vivant et attractif en utilisant les mains, le décor, des pauses. Maîtriser le contre tract est nécessaire.

Pour bien négocier il faut connaître la situation, l'interlocuteur, avoir des arguments pour faire ou attendre les propositions qui aboutiront aux concessions. L'on devra définir des objectifs idéaux et réalistes afin de dégager des priorités minimales à atteindre. Beaucoup d'éléments entrent en négociation comme l'expérience des négociateurs, leurs discours internes, leur degré d'expertise enfin la stratégie et l'ambiance. On ne devra pas négocier sur les menaces. La règle d'or est selon l'orateur de toujours réagir de manière positive et enthousiaste aux contre propositions et la recherche d'une solution qui arrangerait les deux parties.

### VIII. RECOMMANDATIONS

A l'issue des travaux les recommandations suivantes ont été formulées :

- Les comités nationaux codex devront mener des consultations nationales en vue de dégager la position nationale avant la tenue des réunions codex, CIPV et OIE ;
- Programmation, préparation et restitution des réunions du codex aux membres du comité national ;
- Mise en place des réseaux de formation et d'information sur les accords de l'OMC en vue du renforcement des capacités des acteurs ;
- Susciter une implication plus large du secteur privé et de la société civile dans les processus de négociations ;
- Favoriser la mise à niveau technologique des structures en charge du commerce et des structures d'accompagnement du secteur privé ;
- Consolider les acquis du projet PANSPSO pour des formations régionales et nationales.

L'atelier s'est achevé par la présentation du plan futur

du projet PANSPSO par le Coordonnateur dudit projet et du discours de Dr LOKO Oumou SANGARE, Coordinatrice Régionale de l'UA/IBAR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Dans son discours, Dr LOKO Oumou SANGARE a, au nom du Directeur de l'UA-IBAR, remercié l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les trois sœurs (OIE, CIPV et Codex) et le Chef du Project pour la constance de leurs appuis en faveur des pays ACP Afrique. Il a remercié également les experts et les participants qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite des travaux de l'atelier.

Pour lui, cette activité vient renforcer les capacités des hommes et femmes formés en matière de SPS et de détermination des besoins et priorités et de mise en œuvre des recommandations de l'atelier. Il a saisi cette occasion pour réaffirmer le soutien du projet aux questions SPS relatives à la facilitation des échanges. Il a aussi invité ceux ayant bénéficié de la formation à s'approprier, capitaliser et consolider ces acquis afin de contribuer efficacement à la formation de ceux qui seront sélectionnés pour pouvoir défendre les intérêts du pays dans les négociations commerciales bilatérales, régionales et multilatérales et participer aux réunions de normalisation.

En souhaitant bon retour aux experts dans leur foyer, aux participants dans leurs services respectifs la Coordinatrice Régionale de l'UA/IBAR pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre a déclaré clos les travaux de l'atelier de formation des formateurs sur l'amélioration de l'efficacité de la participation des nations africaines aux activités du comité SPS de l'OMC et des Organisations Internationales chargées de l'évaluation de normes.

## Panafrican workshop for the review of Draft International Standards for Phytosanitary Measures.

Nairobi, Kenya

28–30 July 2009

The meeting was opened by Dr. J.G. MEZUI M'ELLA, Director of AU-IAPSC and Dr. Ahmed EL-Sawalhy, Director of AU/IBAR as well as Mr David Mwangi Njuru from EC Office in Kenya.

The meeting was attended by 27 representatives of countries contracting parties to the IPPC, the FAO Regional Plant Protection Officer, Hannah Clarendon, Dave Nowell representative of IPPC Secretariat and other guests from USDA and EU.

### 1. Adoption of the agenda

The agenda was discussed and adopted. The Ghana representative Jack Vesper Suglo was elected as chair of the meeting and Similo Mavimbela Swaziland and Esaiah Tjelele from Lesotho were selected as rapporteurs for the group. The facilitator for the group was Arundel Sakala, a Standards Committee Member from Zambia. The order of the presentations of the draft standards was changed to have the Glossary last.

### 2. Purpose of the workshop

The Chairperson of the opening session, Prof. Jean-Baptiste Bahama outlined the main purpose of the workshop and said it aimed at providing participants from countries with a regional forum to discuss the draft International Standards for Phytosanitary Measures (ISPMs). These discussions would help participants gain a better understanding of the national and regional impact of these proposed standards and provide a basis for the development and submission of national comments. The workshop covered the fol-

lowing draft ISPMs:

- Diagnostic Protocol on Thrips palmi
- Cold treatments of fruit flies
- Revision of ISPM No. 7: Export Certification System
- Revision of ISPM No. 12: Guidelines for phytosanitary certificates
- Glossary of phytosanitary terms (Amendment to ISPM No. 5)
- Draft ISPM: Design and operation of post-entry quarantine stations.

### 3. Overview of the IPPC

Dave Nowel representing the IPPC Secretariat gave an overview of the IPPC, ISPMs and the standard setting process. It was recalled to participants that IPPC Secretariat supports the production of ISPMs, facilitates information exchange, provides input into technical assistance programmes, facilitates dispute settlement and coordinates with RPOs.

It was noted that the meeting was held to assist countries in the preparation of their comments on draft ISPMs. Official comments were expected to be submitted to the IPPC Secretariat by the national IPPC contact point before the deadline of 30 September 2009.

### 4. Overview of the PAN-SPSO project

The Participation of African Nations to Sanitary and Phytosanitary Standards Organizations (PAN-SPSO) Project, jointly implemented by AU-IAPSC and AU/IBAR, was presented by Dr. Raphael Coly. Its objective is to facilitate effective participation of

African countries in the activities of the OIE, IPPC and CAC during the formulation of international standards on food safety, animal and plant health.

The Beneficiary Countries are ACP member states of the African Union that are members of the WTO, participating in the activities of the OIE, IPPC and CAC.

It was noted that the workshop was organized in line with that project and was aimed at bringing countries to a common position and strengthening their technical capacity as regards phytosanitary standards.

## 5. Review of documents and discussion on draft ISPMs

There were presentations made on each of the draft ISPMs, followed by discussions on the drafts, during which comments, corrections for inclusion on the templates were made for each draft standard.

Participants were invited to take note of the comments collected at this workshop and use them as they felt appropriate in their preparation of national comments. National comments should be submitted through the NPPO contact point to the IPPC Secretariat no later than 30 September 2009 and participants were reminded to follow the Instructions for the use of the draft standards.

## 6. IPPC standard setting work programme and opportunities for participation in the standard setting process

The IPPC standards setting work program was presented by Dave Nowel and the list of adopted ISPMs topics for future ISPMs was discussed. Possibilities for input into the topics and priorities for standards already on the work program and for future standards were outlined.

### 6.1 Suggestions of work programme topics

The meeting went through discussions for possible topics to be forwarded to the standard setting committee. The following was brought forth:

1. International movement of soil and growing media
2. Management and control of pathogens to reduce mycotoxin production in crops
3. Post harvest treatments for *Bactrocera invadens* in fruits
4. Treatment of Rejected Consignments

A number of possible protocols were also brought forward for pests management.

The following were highlighted for development of protocols :

1. Management and control of Cassava viruses
2. Management and Control of Red Spider Mites in crops
3. Management and Control of Gray leaf Spots
4. Management and control of Larger Grain Borer
5. Management and Control of Banana Bunchy Top Virus

### 8. Other issues

Three important pieces of information were released to participants respectively by Corné Van Alphen from Netherlands on building process of EU common position on IPPC , Lucien Kouame on good forest health practices in support of international phytosanitary standards and Jack Suglo on the Green Customs Initiative.

#### - Building process of EU common position on IPPC :

Cooperation and coordination is necessary to prepare positions and statements at IPPC meetings. In order to achieve this, coordination mechanisms need to take into account systems in the region and available resources (staffing, money etc.)

For EU, the EPPO panel on CPM affairs plays a key role in the coordination of EPPO position. It prepares EPPO's view on CPM issues, especially on ISPMs, discusses implementation problems with adopted ISPMs, discusses strategic issues regarding IPPC and standard development and conducts informal contacts with other RPPOs, especially with NAPPO and COSAVE.

### - **Guide of good forest health practices in support of international phytosanitary standards :**

A written guide and training tools is under preparation so as to engage forest practitioners in protecting global forest health through implementation of ISPMs in the forestry sector.

It is important that forestry and NPPOs unite to ensure forestry sectors are engaged in international standard setting.

- **Green Customs Initiative :** it is a partnership of international organizations and secretariats that cooperate to enhance the capacity of customs and other relevant border enforcement personnel to deal with trade in 'environmentally-sensitive items' such as ozone depleting substances, toxic chemicals, hazardous wastes, endangered species and living modified organisms. It offers an integrated approach for provision of information, training and awareness-raising to facilitate legal trade in such commodities and prevent their illegal trade.

### 9. Next steps

The meeting considered the next meeting and the possible venues that could be used. It was explained that Addis Ababa was a possible venue, however the possibilities of conference places could be limited. The Zambia representative suggested Lusaka to be the

other option.

It was mentioned that the PAN-SPSO project would consider funding the next review of draft standards. However, countries should think of other funding strategies to sustain this important activity for the Region. The group meeting noticed that the reduction of the number of days from five to three doesn't give enough time for discussions. It was thus proposed that IAPSC reviews the days for conducting the review of phytosanitary draft standards.

Closing remarks were given by the Director of IAPSC, Dr. Jean Gérard MEZUI M'ELLA. Participants were thanked for their valuable contributions and encouraged to coordinate the submission of national country comments to the Secretariat. The FAO regional plant protection officer, Hannah Clarendon and Dave Nowell from IPPC Secretariat were also thanked for their special contribution, as were the donors EU through PAN-SPSO Project who helped make the workshop possible.

## DISCOURS DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DU CONSEIL PHYTOSANITAIRE INTERAFRICAIN À L'OCCASION DE L'OUVERTURE DES TRAVAUX SUR L'ATELIER RÉGIONAL POUR L'ETUDE DES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES (NIMP)

**NAIROBI KENYA, LES 28, 29 ET 30 JUILLET 2009**

*Excellence, Madame Le Commissaire de L'Economie Rurale et de L'Agriculture, de la Commission de l'Union Africaine, Addis Abeba, Ethiopie,*

*Monsieur le Directeur de l'Union Africaine/BIRA ;*

*Mesdames, Messieurs les Partenaires au Développement*

*Mesdames, Messieurs les Représentants des Communautés Economiques Régionales (CERs),*

*Mesdames, Messieurs les experts et membres des Organisations Nationales des Protections des Végétaux (ONPVs) et des Organisations scientifiques nationales et internationales,*

*Honorables invités,*

Nous voici réunis ce matin, dans cette magnifique salle pour réfléchir et examiner les six (6) projets de Normes Internationales des Mesures phytosanitaires. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bien venue et remercier les partenaires internationaux et l'ensemble des participants pour leur réponse massive à notre appel. Ceci est le témoignage que ce sujet est d'une extrême importance qui exige de nous des contributions pertinentes car l'équation des normes phytosanitaires affecte le commerce des produits agricoles des pays africains sur le marché international.

*Mesdames et Messieurs,*

En effet, l'une des recommandations de l'atelier régional pour l'étude des projets de Normes Internationales des Mesures Phytosanitaires pour les pays Francophones d'Afrique qui s'est tenu à Accra au Ghana du 23 au 27 Juillet 2007 était que le CPI recherche de fonds pour le financement des prochains ateliers à partir de 2009. L'atelier sur l'examen des projets de normes prévu en 2008 devrait être conjointement organisé par la FAO et les états membres. Mais compte tenu de la modicité des moyens seul le groupe Anglophone s'est réuni du 11 au 15 Août 2008 à Accra au Ghana dans la salle de conférence de la FAO Région Afrique pour examiner les projets de NIMP-Afrique. A partir de l'année 2009, le CPI devrait être en mesure de financer et d'organiser ces ateliers par son budget programme en tant que l'Organisation Régionale de la Protection des Végétaux pour l'Afrique. Malheureusement il ne dispose pas de financements, mais y pense sérieusement pour les prochaines échéances.

En réponse à la demande qui lui a été adressée par les pays

africains présents à cet atelier, pour que le CPI examine les préoccupations des pays membres concernant les normes phytosanitaires et qu'il trouve les solutions concrètes pour y répondre ; reconnaissant la faible capacité de nos pays à faire face aux normes phytosanitaires et réaffirmant le droit des membres de se conformer aux normes existantes pour assurer la protection de la santé et de la vie des personnes, des animaux et la préservation des végétaux, ainsi que la protection de leur territoire contre d'autres dommages d'écoulant de l'entrée, de l'établissement ou de la dissémination des parasites, conformément à l'accord sur l'application des mesures Sanitaires et Phytosanitaires ; décide de mener une réflexion avec AU-IBAR compte tenu de l'existence du projet PANSPSO pour faire une proposition de réunir ensemble tous les pays africains pour examiner les projets de Normes Internationales des Mesures phytosanitaires en 2009.

Nos remerciements vont aux experts, désignés par le Comité des Normes qui ont préparé ces projets des NIMP et surtout au Comité qui a examiné ces projets de normes durant sa session en mai 2009, et approuvé leur soumission pour consultation par les pays membres. Pendant ces trois jours vous allez les examiner en profondeur pour y apporter les précieux amendements qui contribueront, j'en suis sûr, à l'amélioration du document final qui sera mis au point par le secrétariat de l'ISPM. Cet atelier sert en même temps de module de formation destiné à la formation et à l'information seulement et n'entend pas indiquer la position officielle des états membres de l'Union Africaine. Il vise à fournir une documentation et des ressources aux responsables des ONPVs des pays africains qui participent à la conformité des normes phytosanitaires dans leur pays respectifs.

*Mesdames et Messieurs,*

Avant de terminer mes propos, qu'il me soit permis d'adresser mes sincères remerciements à la Commissaire de l'Union Africaine pour la mise en œuvre du projet PANSPSO ; les Pays ACP/ Union Européenne pour la mise à disposition des fonds ; le bureau de l'UA/IBAR pour la coordination de ce projet et les facilités à l'organisation de ces assises dans ses magnifiques installations. Enfin, Je dis grand merci à la CIPV pour la mise à disposition des experts chargés d'animer les différents ateliers. Nous attendons avec intérêt vos amendements et recommandations au sujet de ces importants projets de normes.

Je vous souhaite plein succès dans le déroulement des travaux et vous remercie de votre attention.

## 4<sup>e</sup> REUNION DU PROJECT MANAGEMENT COMMITTEE DU COPE Nairobi-Kenya 02 -05 Septembre 2009

### INTRODUCTION

Du 03 au 05 Septembre 2009 le Directeur du Conseil Phytosanitaire Interafricain (CPI/Union Africaine) a pris part à la réunion du Comité Directeur du Centre d'Excellence Phytosanitaire basé au KEPHIS à Nairobi au Kenya.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour figurait celui relatif à l'organisation de la cérémonie d'inauguration dudit Centre.

Des projections de date de cet événement ont été envisagées concernant notamment son envergure diplomatique sur le plan continental.

Il a été suggéré de faire coïncider cet événement avec l'organisation de la 24<sup>ème</sup> Assemblée Générale du CPI qui aura lieu en Algérie en Mars 2010.

Pour se faire, il a été recommandé de mettre sur pied un comité technique d'organisation de cette manifestation dont la mission première sera de rechercher les financements et la conception de l'ossature. Il a été proposé d'associer la Commissaire de l'Union Africaine Chargé du Département de l'Economie Rurale et Agriculture (DERA) à la cérémonie protocolaire.

Le comité est supposé comprendre 4 membres :

- KEPHIS(1 membre)

- CABI (1 membre)

- Université de Nairobi (1 membre)

- CPI (1 membre)

D'autres sujets ont été abordés :

- Le point sur le budget prévisionnel de COPE et le chronogramme de ses activités.

- L'adoption du logiciel du système d'information PIMS (Phytosanitary Information Management System), actuellement utilisé par EAPIC.

- La proposition de modules des formations diplômantes et les formations des formateurs au niveau de l'Université de Nairobi.

- Enfin le cadre infrastructurel.

Pour ce qui concerne le cadre institutionnel, un consultant juridique a été commis. Il s'attelle à donner au COPE des contours juridiques et institutionnels par rapport au Kenya, au COMESA et à l'Afrique.

**All NPPOs  
are supposed to  
be contracting parties  
to the international treaty  
for cooperation in plant protection  
and comply with  
ISPM to prevent the  
spread and introduction  
of plant pests.**

## MISSION DE SUIVI DE L'AVANCEMENT DU DOSSIER PAN-SPSO DANS LA CER CEDEAO

ABUJA - NIGERIA, 03 - 13 NOVEMBRE 2009

### I - CONTEXTE GENERAL

Dans le cadre du projet de Participation des Pays Africains au Renforcement des Capacités Sanitaires et Phytosanitaires (PAN-SPSO), le Directeur du CPI/Union Africaine s'est rendu à ECOWAS/CEDEAO Abuja - Nigeria du 03 au 13 Novembre 2009.

### II - BUT DE LA MISSION

Le but de la mission était de se rendre compte du niveau d'avancement du dossier PAN-SPSO dans la CER ECOWAS/CEDEAO.

### III- ITINERAIRE DE LA MISSION

- Yaoundé/Douala/Lagos/Abuja  
03/11/2009
- Abuja/Lagos  
11/11/2009
- Lagos/Douala/Yaoundé  
13/11/2009

### VI- PERSONNES RENCONTREES

- Chef de la Station Quarantaine de l'Aéroport
- Commissaire chargé de l'Agriculture
- Dr Vinan Twar : PPO Livestock  
Development ECOWAS Commission
- Mme Viviane :  
ECOWAS/CEDEAO

### V- DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission s'est rendue au sein de la CEDEAO à

Abuja pour rencontrer le Président de la Commission CEDEAO. Sur place la mission s'est rendue compte que le Président de la Commission n'est pas logé dans le même bâtiment que le Commissaire Chargé de l'Agriculture.

Après quoi la mission s'est rendue au siège du Commissariat Chargé de l'Agriculture et du Développement Rural. La mission a été reçue par Mme Vinan Viguar, PPO Livestock Development ECOWAS Commission. Avec elle, la mission a élaboré un programme de travail axé sur :

- Le protocole d'accord entre la Commission de l'Union Africaine et ECOWAS/CEDEAO en matière de PAN-SPSO.
- Le rapport entre ECOWAS/CEDEAO et les différentes organisations nationales de Protection des Végétaux des pays qui la composent dans le cadre des mesures phytosanitaires, des stations de quarantaines et des laboratoires d'analyses des mesures phytosanitaires.

Premier point : La mission a appris que le protocole d'accord avec l'UA a pratiquement été réalisé et que le Directeur de l'IBAR, Coordonnateur Financier du projet PAN-SPSO est attendu dans les semaines qui suivent pour la signature dudit protocole matérialisant ainsi le début des activités PAN-SPSO dans la zone ECOWAS/CEDEAO.

Rappelons que le programme PAN-SPSO comporte deux composantes : une composante sanitaire et une composante phytosanitaire.

Pour ce qui est de la composante phytosanitaire,

les activités qui seront menées dans les huit (8) CERs seront sous la coordination du CPI.

En plus, la CEDEAO nous a laissé entendre qu'il y a déjà eu dans leur CER l'adoption d'une politique agricole commune et que les tables rondes avaient été déjà tenues dans la plupart des pays de la communauté en rapport avec le PDDAA (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique).

Notre passage coïncidait avec les préparatifs de la réunion entre ECOWAS et les partenaires financiers dans le cadre du PDDAA à l'UMOA. Deuxième point : Profitant de notre séjour à ECOWAS, la mission s'est intéressée de connaître les capacités techniques de chaque pays de la communauté en matière de quarantaine et de politique phytosanitaire.

La mission a visité la station de quarantaine végétale de l'aéroport d'Abuja et a eu des entretiens avec le Chef de la Station Monsieur NAMDI en l'absence de Madame Stella à l'époque en mission au Ghana.

Il faut dire que les stations de quarantaine en Afrique en général et à ECOWAS/CEDEAO en particulier sont constituées des zones de transit pour l'importation et l'exportation des produits agricoles ; et que des moyens financiers sont extrêmement nécessaires pour que les quarantaines répondent aux normes de la Convention Internationale sur la Protection des Végétaux à savoir les zones de confinement et laboratoires animés par les ressources humaines appropriées.

Il faut aussi signaler qu'il y a des difficultés de déterminer des organismes de quarantaines par pays, si on veut tenir compte de la définition de la CIPV.

Enfin, la mission a été conviée au CAADP-Meeting dans la journée du 10 Novembre 2009

; CAADP qui réunissait les partenaires au développement et les donateurs dans le cadre de la mise en œuvre des compacts nationaux.

### V- CONCLUSION

La mission a salué les évolutions très significatives de la CEDEAO dans le cadre de l'application du programme PAN-SPSO. A ce jour, la CEDEAO, le COMESA et le CENSAD sont pratiquement prêts pour démarrer les activités PAN-SPSO dans leurs espaces respectifs.

La mission a salué aussi l'annonce de la visite très prochaine du Directeur de l'IBAR, Coordonateur Financier du PAN-SPSO en vue de signer le protocole d'accord et qui permettra la mise à disposition des fonds nécessaires à l'application du programme et au financement des activités telles que stipulé dans le PAN-SPSO.

La mission a souhaité que les autres CERs notamment la CEEAC, la SADC et IGAD mettent tout en œuvre pour accélérer leur processus en vue d'appliquer le PAN-SPSO ainsi que recommandé par le dernier comité de pilotage tenu à Nairobi en Octobre 2009.

***The effectiveness of international response to potential or actual food shortages or famine crises partly depends on reliable and timely information being available in a usable format.***

### Workshop on cassava production and protection, Hotel Source du Nil-Bujumbura-Burundi, November 16-17, 2009



The Inter-African Phytosanitary Council organized a regional workshop on cassava production and protection in Bujumbura - Burundi recently, after a survey that was previously conducted in some specific African countries. This survey aimed at assessing cassava germplasm and planting material exchange, cassava crop pests and diseases monitoring and diagnostics, stakeholders' linkages. The workshop was held within the framework of the 2009 budget programme activities aiming at strengthening the capacity of some National Plant Protection Organization officers. Another focus was to set up networks for cassava pest reporting and information sharing. A total of twenty participants (20) from Angola, Burundi, Cameroon, Cote d'Ivoire, Liberia, Mozambique, Nigeria and Uganda were present at the workshop. Resource persons came from IITA, FAO, IAPSC, National Agricultural Research Organizations and Universities.

During the opening ceremony, the Director of the Inter-African Phytosanitary Council of African Union (AU-IAPSC) and the Director General for Agriculture who represented the Burundian Minister of Agriculture and Livestock, one after another, underscored the importance of cassava in achieving food security.

IAPSC's Director in his keynote address emphasized on the coordination role its institution plays in the area of crop protection; standards and SPS issues in Africa. He thanked all participants for their massive turn out and urged them to seize the opportunity to present the specific situation of cassava production and protection in their specific countries while preparing to learn more from various invited resources persons. He also underlined that ensuring food security in the continent is one of the office's main concerns and the project was effectively designed to address the issue in Sub-Sahara Africa by putting emphasis on pests and diseases identification, diagnostic and control that affect cassava food.

This workshop was an opportunity for all participants to deeply reflect on the impact of these diseases on rural households.

The Director General of Agriculture who was representing the Minister of Agriculture and Livestock highlighted the role of cassava in the sectorial policy of the Ministry. He underlined that cassava production is hampered by several diseases and actions needed to be taken to assist vulnerable population. He thanked IAPSC for having organized this meeting to address these threats for food security in Burundi.

## 2. PRESENTATIONS

The training workshop comprised four modules among which were:

- Cassava importance and the presentation of the survey results;
- Cassava production constraints;
- Cassava germplasm and planting material exchange;
- Cassava pests' diagnostics and control technique methods.

### 2.1 The Importance of Cassava and the presentation of Survey Results

#### 2.1.1. Importance of cassava in Africa, ( Prof. Bahama, IAPSC),

Cassava (*Manihot esculenta*) is an important and popular staple food in Africa. It is cultivated in the tropic mainly for its carbohydrate roots. The largest cultivation occurs in Africa with an estimated annual production of 102, 6 million tons in the continent. Apart from the roots, the leaves are eaten as vegetables. Cassava's combined abilities to produce high yields under poor conditions and store its harvestable portion underground until needed make it a classic "food security crop". In addition, once established, cassava is relatively drought tolerant.

However, cassava is faced with many constraints. The biggest biological constraints to cassava production and productivity in Africa are the pressure of pests and diseases which need to be addressed.

#### 2.1.2. Strengthening continental wide - cassava protection initiatives against major diseases

To fulfill one of the recommendations of IAPSC's group of experts, Steering Committee and General Assembly meetings of march 2008, a study was conducted in Angola, Burundi, Cameroon, Cote d'Ivoire, Mozambique, Liberia and Uganda. Funded by the AUC, the study aimed at: increasing food security and nutrition for rural and urban poor through boosting cassava production with the involvement of all stakeholders. The objectives of the study were to understand cassava germplasm spread and planting material multiplication and distribution as well as linkages in Africa; to establish list of main pests affecting cassava production, stakes and germplasm transfer; to do, where possible, an inventory and assessment of laboratories involved in cassava diseases diagnostics. Activities carried out during this survey were numerous. Besides gathering secondary data, a survey to specific countries enabled the team not only to sensitize member countries producing cassava on the risk involved in germplasm and planting material exchange, but also to enhance cassava diseases monitoring and diagnostics; examine stakeholders linkages.

As results for Cassava germplasm, in all countries visited, cassava land types from different regions and countries were collected to select the ones with better performance, higher quality and better yield in each production region. However, only IITA-Ibadan had in vitro and in the field cassava germplasm banks. National germplasm bank with the selection and improvement of local cassava cultivars through a National Program of Cassava Improvement exist in a few countries. Furthermore cassava breeding programs for identification of high yield cultivars showing resistance to pests and diseases, and a good adaptation to different regions with specific environmental conditions was found in IITA-Nigeria.

Concerning the planting material multiplication and distribution for cassava growers, there were Primary (Agencies), Secondary (Growers), Tertiary (farmer groups) that develop a multiplication and distribution system for improved root and tuber planting materials in order to increase their availability to smallholder farmers. The three planting material systems of production,

notably traditional system, semi-traditional system and complete seed system were investigated. The latest seed system was absent in all countries visited while the traditional seed system was more practiced.

With regard to cassava diseases monitoring and diagnostics a list of diseases was established and their severity and incidence described. The main diseases affecting cassava production and productivity in countries surveyed included *African Cassava Mosaic Virus*, *Cassava Vein Mosaic Virus*, *Cassava Brown Streak Disease*, *Cassava Bacterial Blight*, *Anthracnose*, *Fusarium*, *Cassava Green Mite*, *Cassava Mealy Bug*, *White flies* and *Grasshoppers*. Controls of these diseases require the integrated pest and disease management approach which unfortunately was not being appropriately done.

Focusing on the stakeholders linkages in cassava production and diseases control, it was pointed out the insufficient implementation mechanism(s) for effective linkage/integration into commodity chain (researchers-universities-extension staff-farmers, traders-consumers), the development mechanisms for "backward" linkages, the insufficient support to producers, and advocated the restoration of confidence in farmers in cassava production. The SPS Capacity Evaluation of specific African countries with regard to pest diagnostic capacity, pest risk analysis, pests surveillance, exotic pest response, inspection system and pest reporting, and export certification was identified to be poor and needed to be addressed. The workshop helped member countries of AU to adopt proper management strategies to address legal, political and technical constraints of cassava production and protection so as to increase trade and reduce poverty in the continent.

## 2.2. Cassava production constraints

Presentations from countries like Angola, Burundi, Cameroon, Liberia, Ivory Coast, Mozambique, Nigeria and Uganda focused on reviewing cassava production and uses in their countries, germplasm maintenance and diversification, available planting materials and distribution, monitoring and diagnosis of diseases and pest, stakeholder linkages and major constraints of cassava production. Cassava being presently grown throu-

ghout Sub-Sahara Africa; increasing and improving cassava production can certainly accelerate the achievement of food security and enhance the alleviation of poverty in Africa. But major constraints of cassava production is the use of low yielding varieties, pests and diseases and poor methods of utilization. This confirmed the results of the survey.

## 2.3. Cassava germplasm and planting material exchange

### 2.3.1. Cassava germplasm conservation, improvement and safe movement in Africa, (L. Kumar, IITA)

IITA, besides cassava, carries out research on crops like Yam, *Musa spp*; Maize, Cowpe and Soybean. It is implanted in African countries like Nigeria, Benin, Cameroon, Ghana, Malawi, Mozambique. The total germplasm of these crops is 28,000 accessions among which are 4,200 cassava clones. IITA possesses field bank and in-vitro gene bank which represent about 56% of the total collection. The major party of this collection is mainly acquired from Africa. However some accessions came from Brazil and Australia. These collections are done per country and 40% of accessions are geo-referenced. The sustainable conservation of cassava germplasm is done by field bank, in vitro banking which reduces risk of loss and facilitates exchange and cryopreservation. The presenter illustrated the cassava in vitro banking which starts from field bank, thermotherapy, sterilization, and meristeming or indexing and distribution. More than 10% of improved cassava germplasm were distributed during the past 10 years. The DNA markers for identification of duplicates is ongoing at IITA. From 2000 to 2007 a total of 5389 accessions were distributed to NARs and Universities. Twenty seven (27) African countries besides Japan, USA, Denmark and Australia were recipients of the germplasm.

For safe distribution, IITA ensures germplasm health control, viability, regeneration and pathogen identification and control. Diseases management options which involved exclusion, prevention, reduction of spread and impact sources of Inoculum through cultural methods and reduce. Compliance with regulations is essential for international and regional distribution of cassava



germplasm which is an essential component of crop improvement. The presenter also recalled that ensuring germplasm health is an expensive business that requires infrastructure, diagnostic tools, contained screen houses, well trained staff, knowledge on pathogens, understanding regulations and funds. .

The production of pest and pathogen free germplasm is achieved through treatment which can eliminate fungal, bacteria, insects and other pests but not viruses. He said that in vitro propagation (tissue Culture) does not eliminate viruses. However tissue culture material must be cleaned (thermotherapy, meristeming, indexing, selection) and certified.

He concluded his presentation by saying that training and capacity building should be an ongoing process to ensure good germplasm production and distribution.

### 2.3.2. Cassava planting material multiplication and distribution (Kanju, IITA),

The production constraints of cassava are pests and diseases, poor agronomic practices, poor soil fertility, poor planting material and drought. It takes 7 to 8 years to develop a new variety. Consequently the variety released must be carefully multiplied and distributed to cassava growers. This vegetative multiplication has a low ratio. It is perishable, expensive and there is no incentive for private sector to produce planting material. Farmers do not care to specifically multiply stems but use the stems that come as a secondary product from a normal cassava root production field. Farmers cannot afford to buy improved planting material. IITA has put in place a rapid multiplication technique which has been developed to overcome the problem of low multiplication ratios for the benefit of Germplasm evaluation (breeding programs for multi locations), Germplasm exchange (regional or international distribution, using tissue culture techniques to clean diseased plants) and Seed multiplication (used in multiplication of improved varieties, to increase stocks for distribution to the farming communities). The speaker also emphasised on the assessment of seed quality and plant health within cassava multiplication schemes which have seven stages. Guidelines for the seven stages for stem multiplier include procurement of planting material, planting location, agronomic requirements,

management of diseases and pests, harvest and seed specification.

### 2.3.3. Cassava planting material multiplication and distribution : The experience of FAO-Burundi.

Cassava contributes to 70% of the Burundian population food needs. It is the 3rd staple food after banana and sweet potato. The yield is about 7 tons per ha. Farm sizes vary from \_ to 2 ha. 83per cent of planting material is from traditional farm, 2% from selected multiplication farm by agricultural extension services and 15% from various sources. Cassava planting material production in the country has stepped up from 7 ha in 2005 to 100 ha by 2010. Six varieties are currently being produced. These include: *Abbey-ife*, MM96/0735, MM96/0287, MM96/7633, MM96/7204, and MM96/5280. This last cited cultivar makes up 71% of production in the country.

## 2.4. Cassava stakeholders linkages

### 2.4.1. Stakeholders linkages: Experience of Great Lakes Cassava Initiative.

A four years project which started in December 2007 concerned six countries of Central and East Africa: Rwanda, Burundi, Democratic Republic of Congo, Kenya, Tanzania and Uganda. The total budget of this project is estimated at US \$ 22.3 million. It was funded by Bill and Melinda Gates Foundation CRS private funds. Interesting is the collaboration of several stakeholders (IITA, NARS, Local partners and NGOs). The objectives of this project include:

- Planning and Partnership Objective: CRS and partners plan and partner effectively
- Disease Objective: Improved knowledge and disease diagnostics for sustainable management of cassava viruses and virus vectors
- Training Objective: Develop training modules and train partner trainers
- Seed Objective: Farmers access improved and preferred cassava varieties for production
- Farmer Group Objective: Cassava production scaled up through farmer groups.

The project partnership concerns farmer groups which are the hub scalability and adoptions. Supported by partners, they provide planting material, ensure the appropriateness of technologies and form a dense network for information dissemination and disease surveillance. For local partners; local NGOs and extension agencies are supported by CRS country program to share technologies and training materials with farmers. NARS (National Agricultural Research Systems) help farmers assess and adapt technologies and knowledge through collaborative research. NARS also work with CRS to develop training materials and awareness literature for use by local partners. IITA, in close partnership with selected NARS scientists and with support from International organizations, generates new technology and knowledge related to the two diseases, including detection, epidemiology, transmission and spread. Lessons learned from this partnership are that:

- Linkage between partners can help of meet the targeted objectives.
- Collaborative actions are a key for success.
- Training in M&E and document all data. Assist local partners to support farmer groups
- Farmer group to be close to their field for efficient follow-up, distribution and handling of planting materials
- Availing agronomic techniques will help the technician to address in time the invasion of diseases and pests.

## 2.4.2. Stakeholders linkages, case of Burundi.

In Burundi; there is a national committee for plant pests and diseases control. This Committee comprises about 20 representatives from ISABU, FAO, IFAD, CRS, World Bank, etc, who work in 16 provinces of the country. The objective is to create a synergy among all the stakeholders and institutions involved in cassava production and protection. It ensures good coordination and planning, monitoring and field evaluation of all activities. It also provides recommendations in the area of the use of cassava varieties, phytosanitary, coordina-

tion, and need requirements.

## 2.5. Cassava pests diagnostics and control techniques/methods

### 2.5.1. Cassava diseases and pests diagnostic.

The presenter highlighted the different agents single or in combination like viruses, bacteria, fungi, nematodes and phytoplasma that cause major diseases to Cassava plants and products. The process of determining the cause and nature of a disease by examination and analysis may involve:

- Careful observation of symptoms by naked eye first while noting down the extent, severity and nature of the symptoms;
- Examination with equipment such as hand lenses & microscopes – for signs & symptoms; fresh samples may be used or after incubation, isolation samples may be cultured;
- Detection of proteins & nucleic acids (DNA & RNA) of disease causing microorganisms in plant tissue.

Diagnosis can be at the whole organism, physiological, cytological, molecular or level. The increasing threat by plant diseases due to the evolution of pathogens, the elevated vector populations; globalization and climate change; makes imperative diagnosis which should provide basis for protection of plants from diseases through prevention and management measures. A rapid and accurate diagnosis of plant pathogens is critical for safeguarding agricultural production. This requires well trained pathologists (both field and lab); other procedures can be performed at site even by a person with no special training. Basic Physical infrastructure and facilities and funding as well as materials and supplies are needed.

For effective management of plant diseases, diagnostics should be implemented alongside disease monitoring, epidemiology studies and crop improvement. The speaker concluded by saying that control measures depend on proper identification of diseases and the



causal agents. Without proper identification of the disease and the disease-causing agent, disease control measures can be a waste of time and money and can lead to further plant losses. The steps of an accurate diagnosis of cassava diseases are the identification of cassava variety, checking of the disease symptoms, identification of symptom variability, searching for signs of disease causing agent, looking out for disease patterns, assessing host specificity, taking note of cultural practices and environment. These steps aim at recognizing a disease and identifying the causal agents. The common diseases symptoms on cassava include *necrosis, blights, chlorosis, leaf distortion and stunting*. The processes of identifying cassava diseases using biological means, protein methods, PCR were illustrated.

## 2.5.2. Integrated Pest Management.

The speaker focused his presentation on the general concepts in integrated pest and disease management, organized in three sections : disease infection, resurgence and replacement, plant disease epidemiology and effect of climate change on the environment made up the first part of his presentation. Part two concerned the control methods used after the development of diseases which are the suppression or limitation of inoculums, eradication of hosts, the use of resistant and /or tolerant cultivars, the application of phytosanitary inspection, and quarantine activities, the use of cultural practices, chemical control. Any combination of at least two of the cited control methods is called IPM. An application of various methods to some cassava pests and diseases.

## 3. RECOMMENDATIONS

Considering the importance of this workshop held in Bujumbura, Burundi on 16-18 November 2009 and knowing the difficulties faced by African countries in implementing phytosanitary measures, especially on cassava production and protection, participants made

the following recommendations :

1. IPPC should respect the promise to provide internet connectivity, electronic materials, and follow up appointments of IPP Contact Points and editors in Africa.
2. Each African country should make a report on the status of pests of different crops (Cassava pests) in their countries and deposit with AU-IAPSC.
3. AU-IAPSC should facilitate the creation of Centres of Phytosanitary Excellence (COPE) to help other countries to cope with phytosanitary principles in order to improve control of quarantine pests and to comply with ISPMs.
4. The African Union Commission (AUC) should, through IAPSC, adopt IITA as a technical partner in aspects related to germplasm conservation and distribution of cassava, yam and banana in Africa.
5. NPPOs should be encouraged to conduct PRAs in order to base their decisions on scientific evidence for ISPM issues;
6. National Governments and IITA should continue supporting capacity building of NPPOs for cassava pest and disease diagnostics;
7. Linkages between NPPOs and NGOs should be improved or established in order to know which crops are being improved, multiplied and distributed. NPPOs should be able to check and control pest and disease outbreaks during the multiplication process and report to AU-IAPSC.

The Director of National Plant protection Organization of Burundi thanked participants and IAPSC for organizing the workshop.



## Atelier de formation sur la reclassification et la promotion de l'approche intégrée de lutte contre les Mouches des Fruits en Afrique Centrale et du Nord

14-19 Décembre 2009

Caire -Egypte



Dans le cadre de l'exécution des programmes budget 2009 du Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'Union Africaine (UA-CPI), un atelier de formation sur la reclassification et la promotion de l'approche intégrée de lutte contre les Mouches des Fruits en Afrique Centrale et Nord s'est tenu du 14 au 19 décembre 2009 au Caire en Egypte.

Conjointement organisé par la République Arabe d'Egypte et l'UA-CPI, l'objectif essentiel de l'atelier était de renforcer les capacités des ONPVs en matière de reconnaissance et de détection des Mouches des Fruits ainsi que sur les méthodes de lutte appropriées. Il a été aussi question de créer un cadre d'échange d'expériences entre les représentants des ONPVs, à travers les présentations sur la situation et les stratégies nationales de lutte contre les Mouches des Fruits.

### I- CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Dr Fadia Nouseir Directeur des Affaires étrangères pour

l'Agriculture qui, au cours de son allocution, a relevé la pertinence du sujet objet de la rencontre. Elle a ensuite souhaité la bienvenue aux participants et à la délégation de l'UA-CPI avant de passer la parole au Dr Magdy El-Harery, Directeur de la Protection des Végétaux d'Egypte, pour le discours d'ouverture.

L'ouverture de la cérémonie a été suivie par l'intervention du Dr Abdel Fattah Mabrouk Amer, Secrétaire Scientifique Principal-Entomologiste à l'UA-CPI. Au cours de son intervention il a tenu à recentrer le contexte de cet atelier par rapport aux Normes Internationales des Mesures Phytosanitaires et des exigences du marché international des fruits.

### II- DÉROULEMENT DES TRAVAUX

Une série de thèmes orientés vers l'atteinte des objectifs de la rencontre ont été soigneusement développés par d'éminents Experts invités pour la circonstance, dans l'ordre suivant :

### 3.1- L'Importance des mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS)

par Ms. Yousryia

Cette présentation a révélé les grandes lignes directrices devant guider les prises de position et recommandations générées par le présent atelier.

### 3.2- Biologie et Ecologie des Mouches des Fruits Par Pr Talah Salah El-Abbassi

La connaissance de la biologie et de l'écologie d'un insecte déprédateur est la pierre angulaire pour établir des mesures de contrôle efficaces.

Les mouches de fruits de la famille des Tephritidae sont considérées comme les plus dévastatrices.

Le Diagnostic des symptômes d'infestation des mouches des fruits permet de connaître les dégâts qu'elles causent par rapport aux autres ravageurs pour des décisions judicieuses.

### 3.3- Taxonomie des Mouches des Fruits

Par Dr Salah Mohamed Ahmed

La classification et la distribution des mouches des fruits sont d'une importance capitale. Elles permettent de regrouper ces insectes en différentes familles et de les localiser afin de dégager leur importance relative pour opposer une lutte appropriée.

La famille *Tephritidae* englobe une centaine d'espèces auxquelles il faut ajouter cent espèces d'autres familles dont l'importance économique est avérée.

Il faut arrêter l'expansion des espèces déjà existantes en Afrique et empêcher l'entrée de celles de nouvelles.

### 3.4- Méthodes de lutte contre les Mouches des Fruits

Par Dr Mokhtar Farag El-Wakkad

La lutte contre les mouches des fruits recourt à d'importantes mesures, telles que :

- Les mesures législatives
- Les mesures mécaniques (ramassage des fruits tombés de l'arbre) et culturales
- Les mesures physiques

- Les mesures chimiques
- Les mesures Biologiques
- Les techniques d'utilisation des mâles stériles obtenus par irradiation des insectes mâles
- Système de lutte intégrée.

### 3.5- Méthodes de lutte contre les Mouches des Fruits (Méthodes génétiques de lutte en Libye)

Par Dr Ali Amin KAFU

La séparation des individus femelles des mâles est aisée chez les mouches des fruits, car les œufs des individus femelles sont de couleur blanche tandis que ceux des mâles sont bruns. Les œufs bruns sont irradiés. A l'éclosion, ils donneront des mâles aux spermatozoïdes non féconds. La reproduction du ravageur est ainsi ralentie

### 3.6- Méthode de lutte contre les mouches des fruits (Traitement génétique)

Par A. Ahmed Shoman.Ph.D.Professeur Assistant d'Entomologie, Centre de Recherche Nucléaire.

Le traitement génétique consiste à lâcher dans le milieu infesté de mouches des fruits des mâles rendus stériles en laboratoires. Aussi appelée technique d'utilisation des mâles stériles, elle est de plus en plus pratiquée dans beaucoup de pays où elle a produit de bons résultats dans le contrôle ou l'éradication du parasite.

## IV- PRÉSENTATION DES PAYS :

### 4.1- La Libye

Les mouches des fruits majeures de la Libye sont les suivantes :

- Mouches Méditerranéennes (medfly) (*Ceratitis capitata*)
- Mouches du Melon (*Dacus frontalis*)
- Mouches de la pêche (*Bactrocera zonata*)
- Mouches de l'Olive (*Bactrocera olea*)

Les mesures usuelles de lutte sont : les traitements chimiques, les moyens mécaniques (ramassage des fruits tombés de l'arbre), méthodes culturales.

L'approche intégrée de lutte associée aux méthodes de lutte ci-dessus la technique d'irradiation des mâles ainsi que le piégeage.

## 4.2- Lutte contre *Ceratitis capitata* en Egypte

Par Dr Abdel-Fattah G. Hashem

En Egypte, la lutte contre *Ceratitis capitata* est guidée par les mesures générales de lutte contre les mouches des fruits. Toutefois, un accent particulier est accordé aux mesures suivantes :

- Piégeages appâtés d'attractifs sexuels ou alimentaires.
- Lutte biologique par des lâchées de prédateurs et parasites élevés en laboratoire.
- Irradiation des insectes mâles après réduction au préalable de la population d'insectes.

L'expérience Egyptienne sur *Ceratitis capitata* (Wied.) est basée sur les mutations génétiques des insectes mâles, dues à l'élévation de la température dans le milieu artificiel d'élevage.

## 4.3- La Tunisie

Les mouches des fruits sont considérées conformément à la réglementation phytosanitaire en vigueur (loi N° 92-72 du 03 août 1992, portant refonte de la législation relative à la protection des végétaux et complétée par la loi 99-5 du 11 janvier 1999) comme étant des organismes de quarantaine dont l'entrée est strictement prohibée.

Les opérations de surveillance du territoire, par l'emploi d'un réseau de piégeage appâté d'attractif sexuel ont révélé une diminution substantielle des mouches des fruits dans le pays.

Tous les ans, des campagnes de lutte obligatoire sont menées pour maîtriser *Ceratitis capitata* ou mouche méditerranéenne et *Dacus oleae* ou mouche de l'olive et minimiser leurs dégâts. Les contrôles s'étendent jusque dans les vergers, les marchés et les points d'entrée. Au-delà des mesures génétiques et biologiques de lutte contre les mouches des fruits, les pièges suivants sont utilisés en Tunisie : Jackson, Mc Phail, Nadel, Steiner.

## 4.4- Congo-Brazzaville

Des espèces de mouches des fruits non identifiées sont présentes dans le pays. La situation exacte du ravageur et les prospections devront être faites afin d'envisager des stratégies de contrôle. Le personnel de l'ONPV devrait être formé dans tous les domaines.

## 4.5- Le Gabon

La présence des mouches des fruits est effective au Gabon où elles s'attaquent plus particulièrement aux citrus et mangues. Les traitements sont exclusivement chimiques. Le contrôle est inefficace au niveau des points d'entrée et ailleurs dans le pays à cause de l'expertise limitée du personnel et du manque d'infrastructures.

## 4.6- La République Centrafricaine

Les mouches des fruits posent de réels problèmes sur la production fruitière en République Centrafricaine. Par endroit, l'ampleur des dégâts sur les fruits de pamplemoussiers atteint les proportions de 80%.

A cause du manque de ressources humaines et matérielles, les services nationaux de la protection des végétaux sont incapables de mener des actions concrètes contre ces ravageurs.

La République Centrafricaine ne dispose d'aucun programme actuel ou en perspective de surveillance ou de lutte contre les mouches des fruits. Les responsables de la protection des végétaux sont pourtant conscients de cette situation dont le niveau d'infestation s'amplifie d'une année à l'autre.

## 4.7- La République Démocratique du Congo

La production et la commercialisation des fruits n'obéissent à aucune disposition légale en RDC. Bien que la situation phytosanitaire soit préoccupante dans le pays, aucun programme officiel de lutte n'est établi contre les mouches des fruits. L'ONPV n'a pas de personnel qualifié en la matière. Les traitements chimiques et ceux mécaniques par ramassage des fruits tombés par terre sont connus, mais peu appliqués. L'Internet est la seule source d'informations sur ce ravageur.

## 4.8- La Guinée Equatoriale

Elaboré par les nationaux, un projet de 10 ans, conduit par la FAO sur la lutte contre les mouches des fruits est en cours d'exécution dans le pays. Ce projet mène une sensibilisation sur la lutte contre ces ravageurs. Les pièges et le ramassage des fruits tombés sont pratiqués dans le pays. Mais il faut encore fournir beaucoup d'efforts dans ce sens pour que la pression des populations du ravageur baisse.

## 4.9- Le Tchad

L'attention accordée aux mouches des fruits au Tchad est la même qu'aux autres pays de l'Afrique Centrale. Toutefois le pays garde la main tendue vers l'UA-CPI et les autres partenaires du développement agricole en Afrique pour un renforcement des capacités du personnel de la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement en matière de lutte contre ce ravageur.

## V- PRÉSENTATION DU SITE WEB UTILE À LA RECHERCHE D'INFORMATIONS SUR LES MOUCHES DES FRUITS

Par Dr Ali Amin KAFU

Ce site web permet d'avoir régulièrement des informations et des publications sur les mouches des fruits.

[www.tephritid.org](http://www.tephritid.org)

## VI- DISCUSSIONS GÉNÉRALES

- Le souci de saisir l'occasion offerte par le CPI pour établir une coopération sous régionale Afrique Centrale et Nord pour une lutte concertée contre les mouches des fruits est partagé par tous les représentants de pays et experts.

- La sensibilisation des pays de l'Afrique centrale sur la lutte contre les mouches des fruits est impérative pour inciter les ONPVs à accorder un intérêt à ce fléau. Pour ce faire les pays des deux sous régions Nord et centrale doivent se mettre ensemble pour monter des projets cohérents et répondant aux besoins fondamentaux

des pays les moins expérimentés en la matière.

- Il est urgent de mettre en place un groupe de réflexion sur les mouches des fruits, constitué d'entomologistes, agronomes, phytopathologistes, nematologistes, experts financiers, etc.

## VII- VISITES DE TERRAIN

Afin de permettre aux participants de se rendre compte de l'arsenal infrastructurel de la République Arabe d'Egypte agissant directement et indirectement contre les mouches des fruits, une série de visite guidée les a conduits tour à tour à :

- Centre National de l'Energie Atomique
- Laboratoire Central (Accrédité par ISO 70/025)
  - . Département d'analyse des résidus de pesticides, de la rémanence analyse des ions et détection des métaux toxiques.
  - . Département du contrôle de formulation des pesticides, détermination de la matière active et analyse de la qualité de l'emballage.
- Laboratoire de toxicologie
- Institut de Recherche en Protection des Végétaux
  - . Département de la collection d'insectes
  - . L'unité d'analyse des résidus
  - . Le comité des pesticides
  - . Le comité de malherbologie
- Laboratoire de production des phéromones
  - . Unité de fabrication en milieu artificiel de mouches des fruits mâles stériles.
  - . Unité d'élevage de Trichogramme (Hyménoptères) comme prédateurs des mouches des fruits.
  - . Unité d'élevage d'Ecrysop comme prédateurs des mouches des fruits.
- . Visite d'un piège Jackson installé 30 mn auparavant dans un jardin près du laboratoire de production de phéromone au Caire ; Résultat : 02 mouches des fruits capturées.

## VIII- RECOMMANDATIONS

En considération du constat général basé sur :

- L'absence de financement et même de l'expertise nationale qualifiée dans les pays ;
- L'absence des infrastructures ;
- L'absence d'une carte de répartition géographique des mouches des fruits et de l'identification d'espèces présents dans la plupart des pays ;
- Considérant la disponibilité des acquis d'experts du domaine dans certains pays (l'Egypte, la Tunisie et la Libye) ;
- Jugeant de la nécessité d'une analyse préalable du risque phytosanitaire ;

Nous, Participants et Experts de l'atelier de formation sur la reclassification et la promotion de l'approche intégrée de lutte contre les mouches des fruits en Afrique Centrale et du Nord tenu du 14 au 19 décembre 2009 au Caire en Egypte, recommandons ce qui suit :

- Le renforcement des capacités dans les pays (Formation et recyclage de l'expertise nationale, surveillance et identification des ravageurs, dotation en infrastructures et équipements).
- L'établissement d'une cartographie régionale des mouches des fruits.
- L'amélioration et initiation à l'Analyse des Risques Phytosanitaires (ARP) dans chaque pays.
- L'organisation des visites de travail et assistance technique.
- La recherche des fonds et le recrutement d'un consultant africain en mouches des fruits par le CPI.

Mesures urgentes à prendre.

- faire des formations de personnels
- récupérer régulièrement les fruits tombés par terre pour examiner leur degré d'infestation.
- éliminer les fruits infestés en les enterrant ou en les mettant dans des sacs en plastique scellés.
- s'assurer des mesures de quarantaine à appliquer avant les exportations et importations des fruits.
- encourager l'utilisation de méthodes de désinfection post récolte.
- éviter l'application des pesticides pour la pulvérisation

de couverture afin de prévenir la pollution de l'environnement

- appliquer les méthodes de lutte MAT (Males Annihilation Technics, BAT (Baits Spray Application Technics) et les SIT (Sterile Insect Males Technics).
- utilisation des GIS (Geographical Information System).
- scruter les données sur Internet et les partager avec les autres.
- mettre en place le réseau de piègeurs pour une enquête préliminaire et l'évaluation du niveau de surveillance actuelle.
- harmonisation au niveau sous régionale de la lutte contre les mouches des fruits pour éviter la recontamination et la contamination.

### Conclusion

Le fait d'associer la sous région d'Afrique Centrale à celle du Nord n'est pas un fait du hasard. Au-delà du souci d'intégration régionale, l'Afrique Centrale est allée puiser dans la longue expérience de l'Afrique du Nord des innovations en matière de lutte contre les Mouches des Fruits. Cet atelier a effectivement permis aux différents participants d'échanger sur les différentes activités de leurs institutions, d'initier une synergie d'action entre les acteurs de la Protection des Végétaux pour l'amélioration de la qualité de la production fruitière, qui dépend notamment du contrôle des Mouches des Fruits.

**BULLETIN D'INFORMATIONS PHYTOSANITAIRES / PHYTOSANITARY NEWS BULLETIN**



**N°s 60 & 61 / Juillet - Décembre**